



Rapport financier 2013

Sommaire

1

RAPPORT DE GESTION

Rapport sur les comptes consolidés	p. 5
Rapport sur les comptes sociaux	p. 10

2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes consolidés	p. 14
Annexe aux comptes consolidés	p. 20

3

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Comptes sociaux	p. 68
Annexe aux comptes sociaux	p. 72
Résultat de la société au cours des 5 dernières années	p. 81
Filiales et participations	p. 82

4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapports des commissaires aux comptes	p. 84
---------------------------------------	-------

5

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Liste des mandats	p. 90
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2014	p. 96



2013

Rapport financier

Rapport de gestion



1. Rapport sur les comptes consolidés

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé IFRS atteint 3 901 M€, marquant un rebond de près de 36 % par rapport à un exercice 2012 en fort recul.

Par marché, cette progression s'analyse comme suit :

Vie individuelle

En 2013, le marché français de l'assurance vie a affiché une croissance de 6 % de la collecte brute (119,6 milliards d'euros), mettant un terme à deux années consécutives de recul (-13 % et -8 % en 2011 et 2012). L'analyse de cette évolution fait ressortir une croissance de 7 % des contrats d'assurance vie individuelle (107,2 milliards d'euros), à comparer aux -10 % constatés en 2012.

Ce rebond de la collecte résulte pour l'essentiel du dynamisme des réseaux de bancassurance (+9 %), qui détiennent une part de marché de l'ordre de 65 %.

Fait notable, la collecte réalisée par le marché français sur les supports en unités de compte progresse de 30 % par rapport à 2012, pour atteindre 15,6 milliards d'euros, soit 14,6 % du total. Dans un contexte de baisse lente mais régulière du taux de revalorisation des fonds euros, la croissance de la collecte réalisée sur les fonds euros est limitée à 4 % (91,6 milliards).

Dans ce contexte, la collecte réalisée par les structures françaises de Natixis Assurances s'élève à 2 687 M€, soit un rebond de 36 % par rapport à 2012. La relative réduction de la contrainte réglementaire sur les bilans bancaires, le niveau comparativement bas des taux de l'épargne réglementée par rapport à ceux de l'assurance vie, ainsi que la relative stabilité du régime fiscal de l'assurance vie, ont constitué des éléments de support à la collecte.

Natixis Life, filiale luxembourgeoise, réalise une excellente année 2013, avec une collecte de 677 M€, en hausse de 52 % par rapport à 2012, grâce à des versements d'un montant unitaire élevé, effectués sur des contrats de capitalisation pour près des deux tiers. Cette évolution s'inscrit dans le contexte d'un marché luxembourgeois en quasi-stagnation par rapport à

2012, affecté par le renforcement des obligations déclaratives relatives aux contrats souscrits à l'étranger, édictées par divers états européens.

On notera toutefois qu'avec une collecte brute de 1 876 M€ (+54 % par rapport au premier semestre 2012), le premier semestre 2013 s'est avéré nettement plus dynamique que le second (1 335 M€), qui reste toutefois en hausse de près de 26 % par rapport au second semestre 2012. Cette décélération a été observée tant en France que pour les activités de Natixis Life (430 M€ au premier semestre et 247 M€ au second). On notera toutefois que le marché français a suivi la même tendance, avec un second semestre en recul de 8 % par rapport au premier et un dernier trimestre quasi stable par rapport à 2012.

Analysée par support d'investissement, la collecte réalisée sur les unités de compte progresse de 17 % pour atteindre 436 M€ ; elle reste toutefois limitée à moins de 14 % du total, soit une quote-part inférieure à celle du marché et en baisse par rapport à 2012.

Par ailleurs, il convient de souligner la part prépondérante de la collecte réalisée sur les segments de la clientèle de type « gestion privée », alors que les versements réalisés par la clientèle « grand public » semblent affectés par une conjoncture économique difficile.

Il est rappelé que le groupe a décidé de mettre en sommeil l'activité d'assurance vie développée en France dans le cadre de partenariats avec des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI), afin de concentrer ses efforts et investissements sur l'animation et la distribution des réseaux bancaires du Groupe BPCE. Cette réorientation est sans impact significatif sur la collecte brute consolidée en raison de volumes antérieurs limités, l'essentiel de l'activité « Gestion privée » / « Gestion de fortune » étant acquis au travers de l'offre proposée par Natixis Life.

Enfin, les cotisations acquises au PERP Banque Populaire représentent 49,9 millions de cotisations, en hausse de 15,5 % par rapport à 2012 ; sur la même période, le marché français est estimé progresser de 19 % pour atteindre 1 528 M€, conférant à Natixis Assurances une part de marché de 3,3 %.

Vie collective & retraite des Travailleurs non salariés (TNS)

Après un exercice 2012 affecté par la non récurrence des primes acquises sur un contrat de retraite Entreprise très significatif, 2013 est caractérisée par un rebond de 31 % de la collecte, qui atteint 84 M€. Cette amélioration provient notamment de la hausse de 84 % des primes IFC (38 M€). Les primes acquises sur les contrats de retraite TNS affichent un repli de 2 % à 30 M€, sur un marché estimé à 2,8 milliards en 2013 et en hausse de 9 % par rapport à 2012 (2011 : +10 %).

Prévoyance

L'activité 2013 prolonge la tendance positive antérieurement constatée, quoique de manière assez hétérogène : les cotisations totales sont en hausse de 14 % pour atteindre 606 M€, qui correspondent aux 2/3 (401 M€) à l'Assurance des emprunteurs (ADE), dont la croissance atteint 20 % sur l'exercice. À l'inverse, l'activité d'assurance Prévoyance individuelle enregistre une progression limitée à 4,2 % (205 M€).

La croissance limitée des activités de Prévoyance individuelle résulte pour partie de l'évolution des garanties délivrées aux travailleurs non salariés, dont les cotisations baissent de 8 % à 49,2 M€, alors que le marché enregistre une croissance estimée à 2 % en 2013. À l'inverse, même s'il ne représente que 12,6 millions de cotisations, le produit Fructi-Obsèques affiche une croissance de 38 % par rapport à 2012 sur un marché français estimé en hausse de 7 % en 2013.

À l'image des exercices passés et compte tenu de son ancienneté encore inférieure à la durée moyenne d'un emprunt immobilier, l'activité ADE bénéficie de l'empilement progressif des générations de souscription, des efforts de développement conduits par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne dans le domaine du crédit à la consommation, ainsi que des partenariats signés avec diverses entités de Natixis.

Enfin, la co-assurance à 50 % existant sur les souscriptions des clients « Banque Populaire » antérieures au 1^{er} janvier 2013 n'a pas été renouvelée ; de ce fait, le volume de cotisations acquises à Natixis Assurances a doublé pour les souscriptions postérieures à cette date, toutes choses égales par ailleurs. Concrètement, les cotisations acquises sur les contrats ADE des clients « Banque Populaire » atteignent 187 M€, soit une hausse de 29 % par rapport à 2012 (+33 % pour l'assurance des crédits immobiliers) ; les cotisations « Caisse d'Épargne » affichent une progression limitée à 13 % (214 millions d'euros).

Pour les sociétés mises en équivalence, les évolutions suivantes peuvent être notées :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

L'activité développée au travers du réseau Banque Populaire a réalisé un exercice 2013 très satisfaisant en termes de développement commercial : grâce à une croissance annuelle de 6,7 % (2012 : +6,4 %), le portefeuille actif a dépassé le cap du million de contrats (1 009 000). Cette progression significative est à mettre au crédit de l'ensemble des branches pratiquées, avec une hausse de plus de 7 % du nombre des contrats MRH et de 8,7 % des contrats destinés à la couverture des risques professionnels. La baisse continue des taux de résiliation par les clients particuliers constitue un facteur d'explication de cette progression et un élément de satisfaction.

Conséquence de la progression des affaires nouvelles nettes constatées en 2012 et 2013, les cotisations acquises en 2013 s'élevèrent à 272,2 M€, en hausse de 8,6 % par rapport à 2012. Les cotisations Auto représentent 129 M€, en hausse de 7,7 % sur un marché dont la croissance n'excède pas 1,5 %, pénalisé par la baisse du nombre des immatriculations (-2,3 %). Les cotisations MRH (86,8 millions) affichent une progression identique de 7,7 % sur un marché en hausse de 4 %. La plus forte progression est à mettre au crédit des garanties « Pro » dont les cotisations augmentent de 9,5 % pour atteindre 41,5 M€.

En termes techniques, l'exercice 2013 a été marqué par la survenance de 21 événements climatiques relativement significatifs, qui ont entraîné une hausse de près de 4 % de la fréquence globale de sinistres. À l'inverse, la fréquence des accidents auto s'est avérée quasi stable (+0,3 %) et une réduction du nombre de sinistres « graves » a été constatée dans un contexte de baisse continue du nombre des personnes tuées sur les routes. De même, le portefeuille de risques professionnels a vu sa fréquence de sinistres baisser de 2,6 %, peu affecté par les événements climatiques. Plus globalement, ceci s'est traduit par une quasi-stabilité (+0,3 % à 189 millions) de la charge courante brute de sinistres mais une hausse de 70 % de la charge nette (156 millions) compte tenu d'une moindre intervention de la réassurance.

Dans ce contexte, le Produit net assurance progresse de 13 % et s'établit à 46,2 M€. Compte tenu de 40,8 millions de charges d'exploitation (+14,9 %) et d'un résultat financier presque stable à 11,9 M€, le résultat brut d'exploitation augmente de 3 % à 17,3 M€.

La contribution de l'activité aux résultats consolidés IFRS s'établit à 5,5 M€, stable par rapport à 2012.

ADIR – Liban

La contribution de l'activité aux résultats consolidés s'établit à près de 2,3 M€, marquant une nouvelle et significative amélioration par rapport aux 1,7 M€ dégagés en 2012.

Évolution des prestations et passifs techniques relatifs aux contrats

Hors participation aux bénéfices différée, les passifs afférents aux contrats d'assurance sont en augmentation de +5,4 % et s'élevèrent à 40 928 M€.

Cette évolution s'explique par :

- une augmentation de 5 % des encours en euro, dont la collecte nette est redevenue positive à hauteur de 266 M€ ;
- une progression de 7,5 % des encours en unités de compte, expliquée par la collecte nette positive de 127 M€ et la progression significative des marchés financiers sur l'exercice.

Plus globalement, la charge des prestations des contrats est en hausse de 23,7 % pour s'établir à 5 079,5 M€, qui s'analysent en :

- une charge de 1 938 M€, induite par la revalorisation des contrats et la collecte nette, multipliée par 5 par rapport à 2012 (380 M€) ;
- une charge de 3 057 M€ correspondant aux prestations payées aux assurés, en baisse de 16 % par rapport à 2012 (3 638 M€), du fait de la forte baisse des rachats ;
- une baisse de 13,4 % de la charge de prestation ADE & Prévoyance à 60,8 M€ ;
- une hausse de 13 % des frais de gestion des prestations.

Produits financiers et gestion financière des actifs adossés aux provisions en euro

Les produits financiers nets s'établissent à +1 927 M€ contre +1 841 M€ en 2012.

Hors ajustements ACAV, les produits nets s'élèvent à +1 502 M€, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année 2012, qui s'analyse en :

- une charge de -57 M€ au titre des dépréciations constatées principalement sur la SCI Tour W et diverses lignes de placements en actions, contre une charge de -124 M€ en 2012 (principalement sur actions et OPCVM) ;
- un produit de 253 M€ au titre des plus et moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations, contre un produit de 146 M€ en 2012. Dans un contexte de marché favorable, des cessions ont en effet été réalisées au cours de l'année 2013 dans le cadre de la poursuite de la réorganisation du portefeuille de titres à revenus variables du groupe ;
- un impact résultat de +174 M€, contre +98 M€ en 2012 au titre des placements comptabilisés en juste valeur par résultat. Les évolutions des marchés d'actions ont eu une incidence positive sur les instruments détenus, notamment sur les valeurs des émissions obligataires structurées sur des indices actions. L'évolution des indices de référence a eu une incidence positive sur la valeur de la couverture contre la hausse des taux (Caps).

Les produits courants nets s'établissent à 1 131 M€ pour 2013 (1 190 M€ en 2012), soit une diminution de 5 % en lien avec la dilution du rendement du portefeuille de taux et la baisse des dividendes issus des investissements Actions.

Politique de gestion financière

Il est rappelé que la gestion des actifs des sociétés du métier Assurances est déléguée à Natixis Asset Management (NAM), filiale de Natixis. La politique financière a pour objectif d'optimiser la rentabilité des fonds propres du groupe, en préservant la politique commerciale et l'intérêt des assurés, ainsi que la solvabilité des sociétés d'assurance relevant du périmètre.

Environnement économique et financier

Après deux années de croissance mondiale ralentie, voire de récession dans certains pays de la zone euro, l'année 2013 a été celle d'une reprise modeste opérée sous l'égide des pays développés, alors que le rythme de développement des pays émergents a été affecté par divers déséquilibres internes ou externes, mis en lumière par les évolutions des politiques monétaires des pays développés.

Malgré l'accélération constatée aux USA, au Royaume-Uni et dans une moindre mesure en zone euro, la reprise économique est restée fragile et hétérogène. En effet, elle reste souvent pénalisée par la faiblesse d'une consommation réduite des ménages, soumis à des politiques budgétaires plus strictes et à un taux de chômage souvent élevé qui a constitué le principal motif du maintien de politiques monétaires très conciliantes : dans des contextes d'inflation très modérée, voire de crainte de la déflation, les banques centrales ont généralement maintenu leurs politiques de rachat d'actifs et leurs taux d'intervention à des niveaux proches de zéro.

Si les effets de ces politiques monétaires sur l'activité économique restent difficiles à évaluer, leurs conséquences sur les prix des actifs (actions, taux, immobilier...) sont restées significatives. Tout au long de 2013, les actions ou commentaires prospectifs des banques centrales ont dicté le sens et le rythme d'évolution des marchés : la simple annonce par la Federal Reserve, du projet de réduire ses achats d'actifs obligataires, a entraîné une forte remontée des taux d'intérêt à long terme aux USA (supérieur à 1 % sur les échéances à 10 ans) et d'importants mouvements de capitaux transfrontaliers ou variations du cours des devises des pays émergents.

Évolution des marchés financiers

Marchés obligataires

Le suspense relatif à l'annonce éventuelle d'une réduction des achats d'actifs par la Federal Reserve a conditionné l'évolution des marchés obligataires souverains à partir du mois de mai, avec diverses phases de baisse et de hausse.

In fine, les données attestant d'une croissance américaine plus robuste au 4^e trimestre et la réduction de l'incertitude liée à la signature d'un compromis budgétaire, ont renforcé la probabilité et la conviction d'une réduction très prochaine des achats d'actifs financiers par la Fed. Les taux longs américains à 10 ans ont fini l'année à 3 %, contre un niveau de 1,8 %, le 31 décembre 2012.

En zone euro, les taux d'intérêt payés par les pays « core » ont suivi la tendance constatée aux USA, même si la politique déployée par la BCE pour enrayer les risques de déflation a sensiblement réduit la hausse : l'OAT à 10 ans a clôturé l'année à 2,4 %, contre 2 % un an plus tôt, et le Bund allemand à 1,9 %, contre 1,3 % fin 2012.

Les marchés obligataires des pays périphériques de la zone euro ont poursuivi leur mouvement de détente, amorcé durant l'été 2012 sur la base des propos de Mario Draghi destinés à réduire le risque d'éclatement de la zone euro : la BCE s'est notamment engagée à jouer le rôle de prêteur en dernier ressort, si nécessaire, sous de strictes conditions. Les marchés ont également bénéficié des progrès réalisés par les gouvernements en matière de réduction des déficits publics ainsi que des avancées réalisées sur le plan institutionnel avec la mise en place progressive de l'union bancaire.

En pratique, les taux à 10 ans irlandais et espagnol se sont détendus de 1,1 / 1,2 % pour clôturer à 3,4 % et 4,1 % respectivement, bénéficiant du rééquilibrage progressif de leur modèle de croissance et d'une anticipation de sortie de l'Irlande du programme d'assistance financière internationale. Malgré des incertitudes politiques, les taux à 10 ans portugais et italien ont baissé d'environ 0,5 % pour clôturer à 6,2 % et 4,1 % en fin d'année 2013.

Marchés d'actions

Malgré les corrections enregistrées simultanément aux soubresauts des marchés de taux, les marchés d'actions se sont inscrits en nette hausse sur l'année écoulée, portés par le maintien de politiques monétaires très accommodantes, la moindre fragilité de la zone euro et le raffermissement de la croissance mondiale au second semestre.

Au total, sur l'ensemble de l'année, l'indice CAC 40 a progressé de 18 % et l'indice Euro Stoxx de 17,9 %. Aux États-Unis, l'indice Standard & Poor's a enregistré une performance de 29,6 % pour clôturer à un plus haut historique de 1 848 points. Enfin, l'indice Nikkeï a enregistré une hausse spectaculaire

de 56,7 % (exprimé en yen). Les indices émergents ont en revanche été affectés par l'atonie de la croissance économique et la perspective d'une modification prochaine de la politique monétaire de la Federal Reserve.

Marchés des changes

Trois points marquants ont caractérisé l'année 2013 : la forte baisse de certaines devises émergentes qui a résulté des sorties de capitaux induites par l'inflexion de la politique monétaire américaine, la nette dépréciation du yen entraînée par la création monétaire massive et la hausse de l'euro favorisée par la réduction des risques de la zone. Ce dernier a ainsi clôturé 2013 à 1,38 \$, contre 1,32 \$ un an auparavant.

Politique de gestion

L'allocation stratégique de l'actif général d'ABP Vie, principale entité du périmètre, n'a pas connu d'évolution significative, avec une part des actifs hors taux de l'ordre de 17 - 18 %, dont 4 % alloués aux investissements immobiliers.

Dans un contexte de taux historiquement bas et de liquidités abondantes, l'investissement de la trésorerie a constitué un enjeu significatif au regard de la forte demande des investisseurs et de la nécessité de maintenir un couple rendement / risque satisfaisant. Pour la même raison, la réduction de la part des placements à court terme a été poursuivie pour s'établir à légèrement plus de 3 %, contre plus de 6 % à fin 2012.

La part des obligations à taux fixe a sensiblement augmenté pour s'inscrire à 65,5 % de l'actif général d'ABP Vie. Les investissements 2013 ont été réalisés en privilégiant la qualité des signatures et en fonction des opportunités créées par les tensions passagères constatées au 1^{er} semestre. La part des obligations indexées ou à taux variable est restée à peu près stable à environ 12 % du total.

Tout au long de l'année, l'exposition en actions et investissements diversifiés a été maintenue entre 13 et 14 % de l'actif et partiellement couverte par la mise en place d'une couverture de type « put spread » indexée sur l'Euro Stoxx 50 et financée par une vente de call à un niveau d'exercice qui, malgré la hausse du marché, n'a pas été atteint.

Une part très significative (plus des 2/3) de l'investissement « actions & diversifiés » est réalisée au travers du FCP dédié ABP Diversifié, qui a poursuivi ses achats sur les zones USA, Asie (hors Japon), Japon ; de même l'exposition aux actifs obligataires à haut rendement, aux dettes émergentes et convertibles a été accrue au travers de divers FCP.

En ce qui concerne la gestion obligataire, les achats ont correspondu pour l'essentiel au réinvestissement des flux de coupons et d'échéances, la collecte nette restant limitée. Les achats réalisés présentent les caractéristiques suivantes :

- plus de la moitié de ces achats (52 %) a été réalisée sur des émissions notées A- au minimum, le solde étant réalisé sur des obligations BBB ;
- les obligations émises par le secteur privé non financier ont représenté plus de 50 % des acquisitions, le solde étant réparti entre les émissions souveraines (environ 1/3) et les émissions du secteur financier (environ 17 %) ;
- les émetteurs sont situés en France (36 %), Espagne (25 %), Italie (11 %), Pays-Bas (7 %) ou États-Unis (5 %) pour l'essentiel.

La normalisation des conditions de marché en zone euro a permis de poursuivre les opérations de gestion du risque de crédit associé à certaines expositions : les ventes réalisées à ce titre ont représenté un montant de 937 M€, avec un taux de marché moyen de 2,92 % et une durée moyenne de 6,21.

Par ailleurs, les contrats d'échange de taux à très long terme (indexés sur l'inflation contre taux fixe), conclus en 2012 simultanément à l'acquisition d'OATi, ont été débouclés en 2013, dégagant un profit de près de 30 M€ sur l'exercice. La rupture de cette stratégie de couverture a été décidée à la lumière de l'impact « résultat » temporaire mais significatif des moins-values latentes potentiellement constatées sur la couverture sur les résultats IFRS de l'entité, dans l'hypothèse où l'efficacité de la couverture mise en place n'aurait pas été satisfaisante à l'aune des critères définis par la norme IAS39.

Dans le contexte de marché de 2013, aucun achat complémentaire de CAP n'a été réalisé.

Enfin, le niveau historiquement bas des taux d'intérêt a conduit à augmenter légèrement la durée du portefeuille pour limiter la dilution du rendement moyen du portefeuille de taux.

COMMISSIONS

Nettes de la variation des frais d'acquisition reportés, les commissions rétrocédées aux apporteurs s'élèvent à 457 M€ en 2013, soit une hausse de 8,5 % comparable à celle de 2012 (+8,0 % à 421 M€). La forte croissance des commissions afférentes aux cotisations ADE (+17,5 % à 186 M€) est le facteur le plus significatif de cette augmentation. Après le repli constaté en 2012, le rebond de la collecte et la croissance de l'encours entraînent une hausse d'environ 2 % des commissions d'assurance vie (157 M€).

Par ailleurs, la société a acquitté des commissions d'apéritif d'un total de 13,8 M€, en hausse de 16,7 % par rapport à 2012.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les frais généraux consolidés de l'exercice s'élèvent à 131,1 M€, soit une hausse de 8,6 % par rapport aux 120,6 M€ de 2012. Cette augmentation, conforme aux anticipations budgétaires, résulte principalement de la progression des charges de personnel, du fait des recrutements et de l'évolution des rémunérations variables ; par ailleurs, l'évolution positive des primes et produits financiers nets s'est traduite par une hausse significative des taxes indirectes. Enfin, le développement des activités gérées par divers partenaires externes a entraîné une augmentation des frais de sous-traitance. À l'inverse, l'encadrement des investissements informatiques, la mise en sommeil d'un portefeuille de produits et l'optimisation des processus de traitement informatique se sont traduits par une baisse des charges informatiques.

Diverses charges techniques de gestion (intérêts post-mortem, commissions de réassurance, charges techniques de gestion des contrats, etc.) ont par ailleurs été supportées à hauteur de 17,8 M€, soit une hausse de 9,4 % par rapport à 2012.

Au total, les charges générales d'exploitation s'élevaient à 149 M€, soit une hausse de 8 % par rapport à 2012 (137,9 M€).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt 2013 est une charge de 14,8 M€, à comparer à une charge de 21,2 M€ en 2012. Cette charge limitée s'explique principalement par l'imputation des résultats de l'exercice sur le report déficitaire acquis principalement en 2011.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Dans un contexte d'amélioration des marchés financiers, l'augmentation des produits financiers a permis de reconstituer significativement les marges de manœuvre de l'activité d'assurance vie, tout en procédant à une légère augmentation (0,10 %) du taux de revalorisation des contrats d'assurance vie des clients.

Combinée au maintien d'une sinistralité et de résultats satisfaisants des activités de prévoyance dans un contexte de croissance des cotisations, ceci s'est traduit par un fort rebond du Produit net assurance qui s'établit à 280,3 M€ contre 206,2 M€. On notera par ailleurs que pour la deuxième année consécutive, les contributions des activités « Assurance Vie – Épargne » et « Prévoyance – ADE » sont relativement équivalentes (54 % et 46 % respectivement).

À 180,5 M€, le résultat opérationnel reflète ces tendances favorables avec une croissance de 49 % par rapport à 2012 ; compte tenu d'une charge de financement en baisse de près de 15 % à 31,2 M€, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'établit à 149 M€ contre 85 M€ en 2012.

Le résultat net part du groupe atteint 142,2 M€ contre 71,1 M€ en 2012.

PROGRAMME SOLVABILITÉ 2

Les travaux de préparation à l'entrée en vigueur du régime Solvabilité 2 ont été poursuivis tout au long de l'exercice 2013, combinant travaux de modélisation des actifs et passifs, tant en assurance vie qu'en assurance non-vie, et adaptation des règles et processus de gouvernance du groupe. Les travaux relatifs au pilier III ont permis d'identifier les caractéristiques du dispositif de reporting ; ils se poursuivront tout au long des exercices 2014 et 2015, notamment pour affiner la gouvernance des données.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui soit susceptible d'impacter, de manière significative, la situation financière du groupe.

PERSPECTIVES 2014

Comme en 2013, le contexte macroéconomique et financier incertain de la zone euro et l'évolution des politiques monétaires des pays développés pourraient entraîner une baisse significative des marchés financiers, soumis à d'épisodiques mais brutales évolutions, susceptibles d'affecter directement ou indirectement le métier d'assureur.

De même, dans un contexte fiscal et financier très incertain peu propice à l'investissement à long terme, la résilience de la dynamique de collecte constatée sur le marché français de l'assurance vie pourrait être une nouvelle fois testée.

Dans ce contexte, Natixis Assurances s'attachera à piloter les risques afférents à toute position d'investisseur inhérente au métier d'assureur vie, afin de préserver ses marges de manœuvre et sa capacité à répondre aux attentes de ses clients.

Sans méconnaître l'éventuel impact d'évolutions potentiellement défavorables à la croissance de son Produit net assurance et de ses résultats financiers, le groupe envisage de maintenir un niveau de résultat relativement satisfaisant, grâce notamment à la poursuite de la diversification engagée il y a plusieurs années dans le domaine de l'assurance prévoyance, qui connaît un fort développement.

2. Rapport sur les comptes sociaux

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste cantonnée à la gestion de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion sur l'activité du groupe pour l'exercice 2013.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 71,6 M€ de dividendes reçus de ses filiales et participations (2012 : 24,9 M€), dont la répartition est la suivante :

● ABP Vie	52,3 M€
● ABP Prévoyance	15,8 M€
● Assurances Banque Populaire Iard	2,7 M€
● Autres	0,8 M€

RÉSULTAT NET

Le résultat net social atteint 65 822 256,12 € contre un bénéfice de 16 821 286,37 € au titre de 2012, soit une amélioration expliquée par l'augmentation des dividendes reçus des filiales.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il est proposé que la somme constituée :

● du bénéfice de l'exercice	65 822 256,12 €
● majoré du report à nouveau	94 552,40 €
▶ soit un total distribuable de	65 916 808,53 €

Soit affectée :

● à la distribution d'un dividende de	65 793 200,00 €
● en report à nouveau pour le solde	123 608,53 €
▶ soit un total réparti de	65 916 808,53 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 4,18 € pour chacune des 15 740 000 actions formant le capital social.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2010	2011	2012
Nombre d'actions rétribuées	14 505 460	14 505 460	14 505 460
Dividende distribué par action	10,00 €	1,69 €	1,16 €
Montant total du dividende	145 054 600	24 514 227	16 826 333

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

PERSPECTIVES 2014 DE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu des résultats des filiales et des projets d'affectation des filiales au titre de 2013, le résultat social restera bénéficiaire en 2014.

La société poursuivra la gestion de ses participations et participera aux augmentations de capital destinées à financer le développement commercial continu de ses filiales.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

À l'issue de l'augmentation de capital intervenue le 26 février 2014, le capital social de Natixis Assurances s'élève à 120 096 200 € et est composé de 15 740 000 actions de 7,63 € de valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous précisons que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 99,99 % par Natixis.

Actionnaires	Nombre d'actions
Natixis	15 739 986
Autres personnes morales	3
Autres personnes physiques	11
TOTAL	15 740 000

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous communiquons les informations suivantes :

• Mandats

La liste de l'ensemble des mandats exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de Natixis Assurances est donnée en annexe du présent rapport.

• Rémunérations

Natixis Assurances a versé en 2013 aux membres du conseil, au titre de l'exercice 2013, des jetons de présence pour un montant global de 63 900 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versé au Groupe BPCE au cours de l'exercice 2013 pour ses mandats exercés au sein de Natixis, société cotée, s'élève à 50 000 €.

ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT

(ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre Natixis Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire du pôle, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement quasi continu des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés. Au 31/12/2013, la société Natixis Assurances bénéficie de :

- facilités de crédit senior à moyen et long terme d'un montant total de 154 M€, dont le prêteur exclusif est la banque Natixis ;
- d'emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (8 M€), accordés par la banque Natixis.

La charge d'intérêts supportée à ce titre par la société Natixis Assurances s'élève à 9,27 M€ (2012 : 9,05 M€).

DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il n'y a pas eu, pendant l'exercice, de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code.

INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31/12/2013, soit 27 k€, correspond à des factures échues depuis 60 jours au plus, à l'exception d'une facture de 160 €.

CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

Natixis Assurances est filiale à 99,99 % de Natixis. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux du Groupe BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Natixis Assurances et ses filiales détenues à plus de 95 % sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société Natixis.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée à l'article 225-100 du Code de commerce (augmentation du capital) n'a été accordée.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société Natixis Assurances au 31 décembre 2013. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.



États financiers consolidés

1. Comptes consolidés

■ BILAN

Actif (en k€)	31/12/2013	31/12/2012
Écarts d'acquisition	19 328	19 328
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	101 038	111 829
Actifs incorporels	120 366	131 157
Immobilier de placement	1 035 348	802 511
Immobilier de placement en unités de compte	72 970	77 628
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 051 791	3 532 879
Placements disponibles à la vente	32 886 928	30 491 224
Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction	1 899 550	2 399 986
Placements prêts et créances	428 468	400 836
Sous-total placements financiers	38 266 737	36 824 925
Placements financiers en unités de compte	6 972 744	6 626 966
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	97 752	123 209
Placements des activités d'assurance	46 445 551	44 455 239
Investissements dans les entreprises associées	65 323	61 392
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	7 186 338	6 879 186
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	1 285	620
Frais d'acquisition reportés	10 067	9 382
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Actifs d'impôt différé	29 115	14 959
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	177 694	148 420
Créances nées des opérations de cession en réassurance	372	516
Créance d'impôt exigible	101 162	61 071
Autres créances	56 660	120 921
Autres actifs	376 355	355 889
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240 280	725 842
TOTAL DE L'ACTIF	54 434 213	52 608 705

Passif (en k€)	31/12/2013	31/12/2012
Capital social ou fonds équivalents	110 677	110 677
Primes d'émission, de fusion et d'apport	659 653	659 653
Réserve de réévaluation AFS nette de comptabilité reflet	87 885	34 040
Autres réserves et OCI non recyclable	36 148	36 122
Résultats cumulés	183 658	130 215
Résultat net consolidé de l'exercice	142 225	71 123
Écarts de conversion	(552)	(137)
Capitaux propres du groupe	1 219 695	1 041 693
Intérêts minoritaires	1	1
Capitaux propres totaux	1 219 695	1 041 693
Provisions pour risques et charges	11 386	8 795
Dettes subordonnées	546 110	545 000
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Autres dettes de financement	156 124	174 000
Dettes de financement	702 234	719 000
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	18 357 108	17 210 084
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	4 703 501	4 432 179
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23 060 609	21 642 263
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	15 569 690	15 111 399
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en unités de compte	2 297 808	2 077 678
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	17 867 498	17 189 077
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
Participation au bénéfice différée passive	1 325 921	1 652 525
Passifs relatifs aux contrats	42 254 028	40 483 865
Passifs d'impôt différé	-	-
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	212 759	15 802
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	817	7 830
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	174 885	225 057
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	7 193 927	6 880 292
Dettes d'impôt exigible	80 705	32 138
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	19 244	333 132
Autres dettes	2 564 533	2 861 101
Autres passifs	10 246 870	10 355 352
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-
TOTAL DU PASSIF	54 434 213	52 608 705

■ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en k€)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Primes émises</i>	3 900 588	2 880 144
<i>Variation des primes non acquises</i>	321	(2 576)
Primes acquises	3 900 909	2 877 568
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-
Autres produits d'exploitation	39 495	39 448
<i>Produits des placements</i>	1 228 149	1 357 174
<i>Charges des placements</i>	(97 215)	(166 883)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	253 087	146 166
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	599 431	628 842
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(56 824)	(123 851)
Produits des placements nets de charges	1 926 628	1 841 448
Charges des prestations des contrats	(5 079 462)	(4 107 783)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	752 693	661 748
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(767 243)	(645 546)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(14 550)	16 202
Charges des autres activités	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(319 065)	(283 044)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	(228 145)	(222 415)
Autres produits et charges opérationnels courants	(-45 309)	(39 840)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	180 501	121 584
Charge de financement	(31 219)	(36 570)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7 771	7 276
Impôts sur les résultats	(14 828)	(21 167)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	142 225	71 123
Intérêts minoritaires	0	(0)
Résultat net (part du groupe)	142 225	71 123
Résultat par action (€)	9,80	4,90
Résultat dilué par action	9,80	4,90

■ ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en k€)</i>	31/12/2013	31/12/2012
RÉSULTAT NET	142 225	71 123
Écarts de conversion	(414)	(167)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(131 700)	2 408 184
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(1 272)	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	256	12 553
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	214 822	(2 377 470)
Impôts	(29 095)	(14 658)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	52 597	28 441
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	194 822	99 564
dont part du groupe	194 821	99 564
dont part des minoritaires	0	0

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31/12/2011	110 677	659 653	5 461	190 861	966 652	1	966 653
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2011 corrigée	110 677	659 653	5 461	190 861	966 652	1	966 653
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(A)			28 441		28 441	-	28 441
Résultat net consolidé de l'exercice ^(B)				71 123	71 123	-	71 123
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres^{(A) + (B)}	-	-	28 441	71 123	99 564	-	99 564
Distribution de dividendes				- 24 514	- 24 514		- 24 514
Mouvements sur le capital					-		-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions					-		-
Variations de périmètre					-		-
Autres variations	-	-	-	- 9	- 9	-	- 9
Situation au 31/12/2012	110 677	659 653	33 902	237 461	1 041 693	1	1 041 693
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2012 corrigée	110 677	659 653	33 902	237 461	1 041 693	1	1 041 693
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(A)			52 597		52 597	-	52 597
Résultat net consolidé de l'exercice ^(B)				142 225	142 225	-	142 225
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres^{(A) + (B)}	-	-	52 597	142 225	194 822	-	194 822
Distribution de dividendes				- 16 826	- 16 826		- 16 826
Mouvements sur le capital					-		-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions					-		-
Variations de périmètre					-		-
Autres variations	-	-	-	6	6	-	6
<i>Régl. des capitaux propres des OPCVM</i>				- 4	- 4		- 4
<i>Divers</i>				10	10		10
Situation au 31/12/2013	110 677	659 653	86 499	362 865	1 219 694	1	1 219 695

■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en k€)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat opérationnel avant impôt	184 510	121 584
- Plus et moins-values de cession des placements	- 253 087	- 146 166
+ Dotations nettes aux amortissements	53 868	- 19 752
+ Variation des frais d'acquisition reportés	- 685	- 2 404
+ Variation des dépréciations	56 824	123 851
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	1 695 284	- 1 608 828
+ Dotations nettes aux autres provisions	2 415	140
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 599 431	- 628 842
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	1 923	- 2 025
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	957 111	- 2 284 026
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	234 333	2 234 532
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 189 203	1 611 191
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	154 757	- 654 823
- Impôts nets décaissés	- 43 399	- 3 618
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 298 109	1 024 840
- Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
+ Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	-
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	20 316 845	27 354 496
+ Cessions d'immobilier de placement	9 600	12 855
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	20 326 445	27 367 351
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 21 807 465	- 28 490 539
- Acquisitions d'immobilier de placement	- 222 033	- 1 220
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 22 029 498	- 28 491 759
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 855	- 1 578
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 855	- 1 578
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 703 908	- 1 125 986
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	-	-
- Remboursements d'instruments de capital	-	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	- 16 826	- 24 514
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 16 826	- 24 514
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	154 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 20 000	- 145 000
- Intérêts payés sur dettes de financement	- 31 219	- 36 570
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	- 51 219	- 27 570
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 68 045	- 52 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	718 012	871 087
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 298 109	1 024 840
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 703 908	- 1 125 986
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 68 045	- 52 084
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	- 4 704	155
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	239 463	718 012
<i>Dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>240 280</i>	<i>725 842</i>
<i>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</i>	<i>- 817</i>	<i>- 7 830</i>

1. Faits caractéristiques

1.1 CESSION D'ASSURANCES BIAT

Le 20 novembre 2013, Natixis Assurances a cédé la totalité de sa participation de 34 % dans le capital d'Assurances Biat, société développant des activités d'assurance vie et non vie en Tunisie. Cette participation a été cédée à la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), actionnaire d'Assurances Biat à 40 %.

La cession a été réalisée au prix de 12 920 000 DNT hors frais, ou encore 5,68 M€ nets de frais. Une plus-value de cession de 3,28 M€ a été enregistrée dans le résultat de l'exercice. Les fonds ont été encaissés en devises locales sur un compte déposé à la BIAT. Le risque de change est partiellement couvert par l'acheteur.

1.2 SIMPLIFICATION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU MÉTIER

Avec un objectif de simplification des processus opérationnels et de limitation des obligations déclaratives réglementaires et fiscales, un projet de réduction du nombre des entités juridiques du périmètre Natixis Assurances a été engagé en 2013. Il s'est traduit par la fusion-absorption des sociétés Assurances Banque Populaire Vie et Vitalia Vie par Natixis Assurances Partenaires. Ces absorptions ont été réalisées en date d'effet juridique du 31 décembre 2013, avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2013. Ces opérations ont été placées sous le régime 210-A du Code général des impôts.

En date du 11 décembre 2013, l'AGE de Natixis Assurances Partenaires, filiale de Natixis Assurances, a approuvé le changement de sa dénomination sociale qui est devenue : « ABP Vie ».

1.3 RÉSILIATION DES ACCORDS DE RÉASSURANCE DES GARANTIES ADE RELATIVES AU CRÉDIT RENOUELABLE

En 2013, Natixis Assurances a engagé des négociations en vue de la cessation des accords de cession en réassurance et d'apériation, existant avec la société Cardif dans le domaine de l'assurance des emprunteurs de crédit renouvelable. Le principe de la cessation des accords en date d'effet du 30 novembre 2013 a été acquis par les parties et les modalités contractuelles sont en cours de finalisation. Les provisions techniques reprises s'établissent à 0,6 M€. Il a par ailleurs été comptabilisé une indemnité à payer de 0,9 M€, ainsi qu'une valeur de portefeuille de 0,5 M€.

1.4 RÉSILIATION DES ACCORDS DE COASSURANCE ADE DU RÉSEAU BANQUE POPULAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Natixis Assurances assure 100 % des garanties d'assurance des emprunteurs (ADE) souscrites depuis cette date par les clients du réseau Banque Populaire : les accords de co-assurance à 50 % existants avec la CNP pour les garanties souscrites de 2007 à 2012 restent en vigueur.

2. Référentiel IFRS

2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au règlement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation CNC n° 2009-R.05 du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 et relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance.

2.2. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2013 sont appliquées pour l'établissement des états financiers 2013 et notamment les textes entrés en vigueur en 2013 : IAS 19 révisée, IFRS 13 et les amendements à IAS 32 et IFRS 7 sur la compensation des actifs et passifs financiers.

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été anticipé en 2013, notamment pas :

- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 ;
- les amendements à IAS 27 et IAS 28, les améliorations annuelles 2010-2012 et 2011-2013.

Les travaux préparatoires relatifs à l'application d'IFRS 10 et IFRS 11 en 2014 indiquent que le périmètre de consolidation actuel ne devrait pas évoluer de manière significative.

2.3. PREMIÈRE APPLICATION

La date de première application des normes IFRS est pour Natixis Assurances le 1^{er} janvier 2004.

Le principe général défini par IFRS 1 quant aux modalités de première application des normes internationales est l'application rétrospective des normes en vigueur au 31 décembre 2005.

Les normes proposent néanmoins certaines options ou exemptions en matière de première application.

Les choix significatifs ayant été effectués sont les suivants :

- regroupement d'entreprises : non retraitement des regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- la valeur retenue pour les écarts d'acquisition est leur valeur nette comptable en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 ;
- écart de conversion cumulé d'Adir réputé nul au 1^{er} janvier 2004 ;
- écart d'acquisition en devises d'Adir : application prospective d'IAS 21 consistant à geler cet écart en euros ;
- dépréciation des instruments de capitaux propres : application rétrospective des règles de dépréciation. Les marchés financiers ayant atteint des points bas en septembre 2002 et en mars 2003, l'évaluation rétrospective s'est limitée dans les faits au 31 décembre 2002 ;
- consolidation des OPCVM et des SCI contrôlés : application rétrospective.

3. Méthodes et périmètre de consolidation

3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens de IAS 27 (présomption de contrôle en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote) ;
- l'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint au sens de IAS 31 ;
- la mise en équivalence pour les entités sous influence notable au sens de IAS 28 (présomption d'influence notable en cas de détention de plus de 20 % des droits de vote).

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

La conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des OPCVM

Les OPCVM contrôlés et donc intégrés globalement (cf. § 3.2) sont consolidés « ligne à ligne » sans recours à des méthodes « simplifiées ».

Arrêté anticipé

Les comptes sociaux de la filiale Natixis Life qui sont utilisés pour établir les états financiers consolidés sont issus d'un arrêté « anticipé ». L'arrêté anticipé consiste à procéder à un arrêté au 30 novembre puis à estimer une partie des postes du bilan et du compte de résultat pour le mois de décembre.

Les écarts les plus significatifs éventuellement constatés entre l'arrêté anticipé et l'arrêté définitif des comptes sociaux font l'objet d'ajustements dans les comptes consolidés.

3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Méthode	2013		2012		Date d'entrée
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale						
Assurances Banque Populaire Vie (fusionnée dans ABP Vie)		-	-	100 %	100 %	1997
ABP Prévoyance	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
Vitalia Vie (fusionnée dans ABP Vie)		-	-	100 %	100 %	1998
Natixis Life	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
ABP Vie (ex-Natixis Assurances Partenaires)	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	juin 2007
SCI Fructifoncier	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP ABP Diversifié (ex-ABP Actions)	IG	99,60 %	99,60 %	99,66 %	99,66 %	2005
FCP ABP Croissance Rendement	IG	95,52 %	95,52 %	96,26 %	96,26 %	2005-2013
FCP ABP Midcap	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2005-2013
FCP ABP Alternatif Offensif	IG	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %	2012
FCP Natixis Ultra Short Term	IG	58,36 %	58,36 %	-	-	2013
Mise en équivalence						
Assurances Banque Populaire IARD	MEE	49,48 %	49,48 %	49,48 %	49,48 %	1997
Adir	MEE	34 %	34 %	34 %	34 %	2001

Les parts des FCP ABP Croissance Rendement et ABP Midcap détenues par Natixis Assurances ont été intégralement rachetées au cours de l'exercice 2013. Les comptes consolidés tiennent compte de la contribution de ces FCP au résultat sur la période.

En 2013, Natixis Assurances a acquis pour une valeur de 280 M€, 58 % des parts du FCP Natixis Ultra Short Term qui est désormais consolidé.

3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

OPCVM et participations immobilières

En première approche, le seuil de consolidation retenu pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières contrôlés ou sous influence notable est le suivant :

- total bilan supérieur à 0,25 % des placements de Natixis Assurances ;
- le total des participations exclues du périmètre ne représentant pas plus de 2,5 % du total des placements.

OPCVM et participations immobilières en représentation de contrats en unités de compte

Les OPCVM et SCPI détenus exclusivement en représentation de contrats en unités de compte et de façon majoritaire ne sont pas consolidés. En effet, la majorité des risques et avantages afférents à ces fonds reviennent aux assurés. En outre, ces fonds sont enregistrés en juste valeur avec contrepartie en résultat (option de juste valeur), ce qui est peu différent de l'enregistrement des sous-jacents en juste valeur par résultat. Les droits et obligations de Natixis Assurances étant strictement proportionnels à sa participation dans l'OPCVM ou la SCPI, aucun intérêt minoritaire n'est comptabilisé au titre de ces véhicules. En effet, l'enregistrement d'intérêts minoritaires n'aurait pas amélioré la qualité de l'information financière.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

4.2. BILAN

4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. La valeur d'entrée retenue en IFRS est leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises.

Les écarts d'acquisition des entités établissant des comptes en devises étrangères sont comptabilisés en devises depuis l'exercice 2008 et sont convertis au taux de clôture.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant. Ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est en général comprise dans un intervalle allant de 3 à 13 ans.

4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement en représentation de contrats d'assurance en unités de compte. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier et de la SPPICAV Nami Investment, sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

4.2.4. Placements financiers

Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement retenu lors de la première application des IFRS est, en résumé le suivant :

- actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM) : emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7⁽¹⁾ ;
- actifs disponibles à la vente (AFS) : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI (à l'exception des SCPI partagées entre fonds euros et unités de compte) ;
- actifs détenus à des fins de transaction (trading) : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ;
- actifs en option de juste valeur (JVO) : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement ;
- placements en représentation des contrats en unités de compte : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur. Il en va de même pour les actifs correspondant à des excédents d'unités de compte, ainsi que pour la SCPI Fructifonds Immobilier partagée entre portefeuille euros et portefeuille unités de compte.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture n'est pas utilisée.

Au cours de l'été 2013, le comité financier a décidé de mettre un terme à la stratégie de couverture du risque inflation, mise en place en 2012 en liaison avec l'achat d'OATi dont l'échéance était supérieure à 20 ans. Consécutivement, les contrats d'échange de taux (fixe/inflation) ont été débouclés au cours des mois de septembre à novembre 2013, dégagant un profit de près de 30 M€.

Cette décision ne résulte pas d'un constat d'inefficacité « économique » : les flux échangés étaient conformes aux dispositions du contrat et attentes initiales. Pour autant, l'existence d'une valeur initiale du contrat d'échange de taux rendait difficile la démonstration de l'efficacité de l'opération à l'aune d'IAS 39 et des modalités de preuve admises par celle-ci. Consécutivement, l'enregistrement de ces opérations en juste valeur par résultat était porteur d'un risque d'impact négatif et significatif sur la contribution de Natixis Assurances. Dans ce contexte et compte tenu du faible niveau actuel d'inflation, la compagnie a décidé de mettre un terme à cette stratégie de couverture, afin d'éviter l'enregistrement d'éventuelles moins-values latentes, certes temporaires mais assez durables au regard de l'échéance des instruments sous-jacents.

(1) À l'exception des obligations détenues par la société ABP Prévoyance qui sont classées en AFS

Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent. L'utilisation systématique et automatique du « dernier cours coté au jour de l'inventaire » pourrait néanmoins parfois conduire à retenir une valorisation sans rapport avec l'état réel, à la date d'arrêt, du marché des titres visés, en raison de l'ancienneté du « dernier cours coté » ou de la non-représentativité des transactions intervenues sur des marchés parfois très fragmentés.

Pour cette raison et dans l'objectif d'approcher la juste valeur des titres, leur valorisation a été établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service « référentiel valeurs » et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- intégration des cours issus des bases d'informations Fininfo et Bloomberg, avec exclusion des cours extrêmes lorsque le nombre de cours disponibles est suffisant ;
- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de plus de 5 jours) récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion.

Le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :

- l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures » ;
- l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant ;
- compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle ;
- l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;
- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 %. Dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMG », prix estimé par des contreparties de marché, etc.). Dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

Cas particuliers :

- **titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (« Price It »), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques ;
- **investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêt ;
- **immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :
 - pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;
 - pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'Actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts. Cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens ;
- **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après.

S'agissant des placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général).

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit :

- la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Natixis Asset Management (NAM). De même, les limites émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de NAM. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus ;
- la politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2,5 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (122 k€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2013, la répartition du portefeuille selon divers axes était la suivante :

Notation de crédit :

- les titres notés entre A et AAA représentent 73 % de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 23,5 % de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2,5 % de l'encours ;
- les titres non notés représentent 1,4 % de l'encours.

Secteur d'activité :

- 36 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics (inchangé par rapport à 2012) ;
- 23 % des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 41 % des émetteurs du secteur financier (dont 77 % notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO :

- la politique de gestion suivie est restée très prudente vis-à-vis de la catégorie « titrisation » : les titrisations ou produits indexés sur des produits de titrisation acquis préalablement à la crise financière de 2008 représentaient une part très

limitée de l'actif (inférieure à 50 M€) et n'étaient pas indexés sur des sous-jacents immobiliers de type « subprime » ou « ALT-A » aux USA ;

- dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet désormais aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis en 2013 des parts ou des titres de dettes émis par des Fonds Communs de Titrisation (FCT) pour un montant total de 90 M€ ;
- Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 76 M€ à fin 2013). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (118 à fin 2013) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance. Le portefeuille est globalement en plus-value latente de 17 M€.

Exposition aux risques bancaire et immobilier :

- les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.) ;
- l'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant ;
- l'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors états et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) S'agissant des OPCVM monétaires et monétaires dynamiques :

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 928 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Natixis Asset Management (NAM). La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus value latente globale de 0,3 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2013.

c) S'agissant plus généralement des OPCVM détenus

Natixis Assurances n'a pas d'investissement direct dans des instruments de titrisation (« asset-backed »), à l'exception des FCT et du FCP Natixis ABS+, acquis en 2008 pour un total de 50 M€ de valeur comptable (cf. § « titrisations et

CLO »). Dans un contexte de redressement du marché de la titrisation, la valeur de marché de ce FCP s'établit à 52 M€ au 31 décembre 2012 ; une provision pour dépréciation durable a été constituée à hauteur de 13 M€ dès 2009.

d) S'agissant des investissements « alternatifs » de Natixis Assurances

Ils sont limités à 230 M€, ce qui représente 0,6 % de la valeur des placements des fonds euros.

S'agissant des placements admis en représentation des contrats en unités de compte, il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou diversifié des OPCVM détenus ;
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte, il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les Commissaires aux Comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2013. Pour les principaux encours, l'obtention des rapports des commissaires aux comptes a été sollicitée à des fins d'information sur les méthodes de valorisation.

4.2.5. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'experte pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Titres amortissables

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

Instruments de capitaux propres

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50 % à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30 % à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au 1^{er} euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation n'est jamais reprise. Elle est figée

trimestriellement.

Conformément à l'IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

4.2.6. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

4.2.7. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding, à l'exception de la réserve de réévaluation AFS nette de participation aux bénéfices (PB) et d'impôt différés, qui est isolée dans une rubrique spécifique.

4.2.8. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

Retraitement du stock

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en 2007 stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 68 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour PB différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8).

Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

4.2.9. Classification des contrats

Cf. § 6.2.3 Typologie des contrats d'assurance souscrits.

4.2.10. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

4.2.11. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8), les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4) :

- **provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées. Pour les contrats de rentes viagères, les provisions mathématiques sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05 et des taux techniques allant de 0 à 5 % en fonction des générations de souscription ;
- **provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément à l'arrêté du 29 décembre 1998 modifiant l'article A331-1-1 et à l'instruction fiscale du 23 juin 1999. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats ;
- **provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimums garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1^{er} juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire a été dotée à hauteur de 43 M€ sur la base des taux moyens de reversement et de prestation constatés sur les trois dernières années ;
- **provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période

postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties de prévoyance ;

- **provision pour sinistres** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice ;
- **provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans ;
- **provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion ;
- **provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode des options de vente est utilisée pour calculer le montant de cette provision.

4.2.12. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value. ».

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels sur la durée du Plan à moyen terme 2014-2017 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2013, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2013 est de 94,8 % contre 100 % au 31 décembre 2012. Cette évolution est le reflet de l'amélioration du contexte financier dans

lequel Natixis Assurances déploie ses activités, ainsi que de la normalisation des marges dégagées en application des conditions générales des contrats assurés. L'impact à l'ouverture du changement de taux est une charge avant impôt d'environ 35 M€.

PB différée active et test de recouvrabilité

Le règlement CRC 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéficiaires différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2013, comme en 2012, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

4.2.13. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50 % de la provision pour les Banques Populaires, 100 % pour le crédit-bail, 0 ou 9 % selon les générations pour l'ADE des Caisses d'Épargne et 0 pour la provision d'Assurances Banque Populaire Iard). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

4.2.14. Engagements de retraite

Régimes supplémentaires de retraite

Natixis Assurances a mis en place un régime de retraite à cotisations définies de type Article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur extérieur. Il a acquitté une somme de 494 k€ au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs, Natixis Assurances a acquitté une somme de 190 k€ au titre du fonds de pension des salariés du secteur de l'assurance.

Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de Natixis Assurances. Une charge de 149 k€ a été enregistrée en 2013.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés pour la première fois directement en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 1 178 k€ dont 861 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et 317 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut total ressort à 2 501 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,80 % ;
- taux de rendement brut attendu des actifs : 2,80 % ;
- taux d'inflation : 1,9 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,72 % pour les cadres et 3,04 % pour les non cadres ;
- taux de turnover des cadres : 10,09 % avant 35 ans, 5,68 % entre 35 et 44 ans, 3,81 % entre 45 et 54 ans, pas de turnover au-delà de 55 ans ;
- taux de turnover des non-cadres : 4,16 % avant 35 ans, 3,42 % entre 35 et 44 ans, 3,51 % entre 45 et 54 ans, pas de turnover au-delà de 55 ans.

À fin 2013, les actifs admis en couverture sont de 1 817 k€. L'engagement net total s'établit ainsi à 684 k€.

Congés anniversaire

Natixis Assurances a comptabilisé pour la première fois en 2013 une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,50 % ;
- taux d'inflation : 1,9 %.

L'engagement total ressort à 811 k€ dont 617 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice. La constitution de la provision a été intégralement enregistrée par le résultat de la période.

4.2.15. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont classées en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur dans les comptes individuels.

4.2.16. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par Natixis et ses filiales.

4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode Fifo sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat.

Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en Trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;

- les rares titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

4.3.7. Charges ou produits nets de cession en réassurance

À compter de l'exercice 2013 et afin d'assurer une meilleure lisibilité du résultat de réassurance, le montant de l'ajustement Acav cédé est enregistré en *charges de cession en réassurance*, alors qu'il était comptabilisé en *variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur* en 2012.

En effectuant ce reclassement, les *charges ou produits nets des cessions en réassurance* de 2012 s'établissent à - 13 330 k€, à comparer à - 14 550 k€ en 2013. De la même façon, la *variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat* de 2012 s'établit à 658 374 k€, à comparer à 599 431 k€ en 2013.

4.3.8. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de la méthode «ABC» d'allocation des coûts (Activity Based Costing). Cette méthode consiste à affecter les charges consommées par Natixis Assurances (ressources) aux différentes opérations concourant à la production des produits (processus) à l'aide d'inducteurs de ressources.

Une dernière étape consiste à allouer les processus aux différentes branches d'activité de Natixis Assurances (objets de coûts) à l'aide d'inducteurs de processus.

Les principaux processus identifiés au sein de Natixis Assurances sont :

- concevoir un nouveau produit ;
- distribuer les produits ;
- gérer un nouveau contrat ;
- répondre aux clients ;
- communiquer annuellement ;
- gérer les événements de la vie du contrat ;
- gérer les placements ;
- gérer les prestations ;
- impôts et taxes ;
- fonctions support opérationnelles ;
- fonctions de pilotage.

La répartition des ressources sur les différents processus est faite, soit directement, soit à l'aide de clés de répartition.

Les clés de répartition utilisées sont déterminées en fonction de la nature de la ressource.

À titre d'exemple, les frais de personnel et le coût d'environnement associé sont répartis par processus au prorata de l'effectif équivalent temps plein (ETP). Cette clé est issue du recensement de l'activité de chaque service, mise à jour semestriellement.

Les processus identifiés sont par ailleurs rattachés à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature consommées par un processus sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

4.3.9. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un crédit d'impôt est ouvert à l'ensemble des entreprises françaises : il est calculé sur les rémunérations versées dont le montant n'excède pas 2,5 fois le Smic. Le taux du crédit d'impôt est fixé à 4 % pour les rémunérations versées en 2013. Au 31 décembre 2013, Natixis Assurances a comptabilisé une économie de charges de personnel de 259 k€.

4.3.10. Commissions

Les commissions de placement des contrats d'assurance sont comptabilisées en frais d'acquisition.

Les commissions sur encours vie, les commissions assises sur le résultat technique prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en frais d'administration.

4.3.11. Impôts sur les résultats

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %. Ce taux comprend le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % et la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1 140 du 29 décembre 1999. Afin de tenir compte de l'instauration par la loi de Finances 2014 d'une contribution supplémentaire de 10,7 % pour les exercices 2013, 2014 et 2015 et pour les entités ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€, le taux d'impôt différé des différences temporaires se retournant en 2014 (Contribution sociale de solidarité d'ABP Vie) a été porté à 39,34 %.

La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en charges d'exploitation avec les impôts et taxes et non pas en impôt sur les résultats.

4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance et assurance non-vie (risques incapacité-invalidité dont assurance des emprunteurs, pertes pécuniaires et dommages aux biens).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France ;
- le Luxembourg (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise).

4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.

5. Notes sur les instruments financiers

5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1.1. Placements

■ DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 035 348	2,2 %	802 511	1,8 %
Immobilier de placement en unités de compte	72 970	0,2 %	77 628	0,2 %
Immobilier de placement	1 108 318	2 %	880 139	2 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	3 051 791	7 %	3 532 879	8 %
Obligations disponibles à la vente	28 923 868	62 %	26 948 469	61 %
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	891 085	1,9 %	712 222	1,6 %
Obligations	32 866 743	71 %	31 193 570	70 %
Actions disponibles à la vente	1 641 831	4 %	1 994 888	4 %
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 641 831	4 %	1 994 888	4 %
OPCVM disponibles à la vente	2 321 229	5 %	1 547 867	3,5 %
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	98 870	0,2 %	230 474	0,5 %
OPCVM détenus à des fins de transaction	909 595	2 %	1 457 290	3,3 %
OPCVM	3 329 694	7 %	3 235 631	7 %
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	37 838 269	81 %	36 424 089	82 %
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 051 791	7 %	3 532 879	8 %
dont placements financiers disponibles à la vente	32 886 928	71 %	30 491 224	69 %
dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾	1 899 550	4 %	2 399 986	5 %
Prêts et créances	428 468	0,9 %	400 836	0,9 %
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés selon l'option de juste valeur	6 972 744	15 %	6 626 966	15 %
Instruments dérivés actifs	97 752	0,2 %	123 209	0,2 %
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	46 445 551	100 %	44 455 239	100 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	- 19 244	-	- 333 132	-

(1) Hors immobilier de placement.

■ PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

(en k€)	31/12/2013				31/12/2012			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes
Immobilier de placement	1 010 238	1 108 318	1 108 318	98 080	805 630	880 139	880 139	74 509
Obligations détenues jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	3 051 791	3 507 302	3 051 791	448 821	3 532 879	4 072 080	3 532 879	525 973
Obligations disponibles à la vente	27 685 967	28 923 868	28 923 868	1 237 901	25 251 872	26 948 469	26 948 469	1 696 597
Obligations en option de juste valeur	813 653	891 085	891 085	77 432	667 353	712 222	712 222	44 869
Obligations	31 551 410	33 322 255	32 866 743	1 764 154	29 452 104	31 732 771	31 193 570	2 267 439
Actions disponibles à la vente	1 089 024	1 641 831	1 641 831	552 807	1 593 553	1 994 888	1 994 888	401 335
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	1 089 024	1 641 831	1 641 831	552 807	1 593 553	1 994 888	1 994 888	401 335
OPCVM disponibles à la vente	2 042 823	2 321 229	2 321 229	278 406	1 436 407	1 547 867	1 547 867	111 460
OPCVM en option de juste valeur	87 285	98 870	98 870	11 585	230 399	230 474	230 474	75
OPCVM détenus à des fins de transaction	909 323	909 595	909 595	272	1 456 786	1 457 290	1 457 290	504
OPCVM	3 039 431	3 329 694	3 329 694	290 263	3 123 592	3 235 631	3 235 631	112 039
Prêts et créances	428 468	428 468	428 468	-	400 836	400 836	400 836	-
Sous-total placements financiers (hors immobilier de placement)	36 108 334	38 722 248	38 266 737	2 607 224	34 570 084	37 364 126	36 824 925	2 780 814

(1) Les plus-values latentes des obligations HTM sont diminuées de la moins-value latente constatée lors du reclassement de titres AFS en HTM (intervenu en 2009) et non encore amortie, soit - 7 M€.

■ EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

(en k€)	Valeur comptable 31/12/2013			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 035 348	-	-	1 035 348
Immobilier de placement en unités de compte	72 970	-	-	72 970
Immobilier de placement	1 108 318	-	-	1 108 318
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	3 051 791	-	-	3 051 791
Obligations disponibles à la vente	28 923 868	-	73 909	28 997 777
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	891 085	-	2 710	893 794
Obligations	32 866 743	-	76 619	32 943 362
Actions disponibles à la vente	1 641 831	-	- 170	1 641 661
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 641 831	-	- 170	1 641 661
OPCVM disponibles à la vente	2 321 229	-	2 059	2 323 288
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	98 870	-	-	98 870
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	909 595	-	-	909 595
OPCVM	3 329 694	-	2 059	3 331 753
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	37 838 269	-	78 508	37 916 777
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 051 791	-	-	3 051 791
dont placements financiers disponibles à la vente	32 886 928	-	75 798	32 962 727
dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾	1 899 550	-	2 710	1 902 259
Prêts et créances	428 468	-	-	428 468
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 972 744	-	-	6 972 744
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	46 347 799	-	78 508	46 426 307

(1) Hors immobilier de placement.

	Valeur comptable 31/12/2012			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'instrument couvert et de l'inst. de couverture
<i>(en k€)</i>				
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	802 511	-	-	802 511
Immobilier de placement en unités de compte	77 628	-	-	77 628
Immobilier de placement	880 139	-	-	880 139
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	3 532 879	-	-	3 532 879
Obligations disponibles à la vente	26 948 469	- 284 643	66 679	26 730 505
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	712 222	-	1 748	713 970
Obligations	31 193 570	- 284 643	68 427	30 977 354
Actions disponibles à la vente	1 994 888	-	6 293	2 001 181
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 994 888	-	6 293	2 001 181
OPCVM disponibles à la vente	1 547 867	-	-	1 547 867
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	230 474	-	-	230 474
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	1 457 290	-	-	1 457 290
OPCVM	3 235 631	-	-	3 235 631
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	36 424 089	- 284 643	74 720	36 214 166
dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 352 879	-	-	3 352 879
dont placements financiers disponibles à la vente	30 491 224	- 284 643	72 972	30 279 553
dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾	2 399 986	-	1 748	2 401 734
Prêts et créances	400 836	-	-	400 836
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 626 966	-	-	6 626 966
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	44 332 030	- 284 643	74 720	44 122 107

(1) Hors immobilier de placement.

5.1.2. Passifs financiers

■ PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	Valeur comptable 31/12/2013			Valeur comptable 31/12/2012		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors unités de compte		15 569 690	84 %		15 111 399	83 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en unités de compte	(2)	2 285 277	12 %	(2)	2 065 045	11 %
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales⁽¹⁾		17 854 967	96 %		17 176 444	94 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0 %	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	730 677	702 234	4 %	746 101	719 000	4 %
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	730 677	702 234	4 %	746 101	719 000	4 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en unités de compte	12 531	12 531	0,1 %	12 633	12 633	0,1 %
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	12 531	12 531	0,1 %	12 633	12 633	0,1 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	19 244	19 244	0,1 %	333 132	333 132	1,8 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	18 588 976	100 %	-	18 241 209	100 %

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée.

En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la phase II de la norme sur les contrats d'assurance.

5.1.3. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (en k€)

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	2013					2012				
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	128 168	37 507	90 661	-	90 661	94 103	26 214	67 889	-	67 889
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	128 168	37 507	90 661	-	90 661	94 103	26 214	67 889	-	67 889

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	2013					2012				
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	37 507	37 507	-	-	-	26 214	26 214	-	-	-
Opérations de pensions de titres	2 409 436	-	2 409 436	2 311 241	98 195	2 474 702	-	2 474 702	2 454 644	20 058
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 446 943	37 507	2 409 436	2 311 241	98 195	2 500 916	26 214	2 474 702	2 454 644	20 058

Les garanties reçues dans le cadre des opérations de pensions de titres correspondent à des instruments financiers et non à du cash.

5.1.4. Produits des instruments financiers nets de charges

Frais de gestion non ventilés (en k€)	2013	2012
Frais externes de gestion des placements	- 40 022	- 52 183
Frais internes de gestion des placements	- 4 517	- 5 688
Frais de gestion	- 44 539	- 57 871
Immobilier de placement (en k€)	2013	2012
Produits des placements	70 406	69 798
Charges des placements	- 15 267	- 15 342
Frais de gestion	- 3 217	- 2 909
Variation de juste valeur hors cessions	16 518	- 17 006
Plus ou moins-values de cession	- 1 064	2 158
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	67 376	36 699
Placements détenus jusqu'à l'échéance (en k€)	2013	2012
Produits des placements	173 455	208 845
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	- 2 717	- 43 335
Variation des dépréciations	- 364	- 1 498
Produits financiers nets de charges	170 374	164 012
Placements disponibles à la vente (en k€)	2013	2012
Produits des placements	916 479	974 386
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	255 720	189 197
Variation des dépréciations	- 56 460	- 122 353
Produits financiers nets de charges	1 115 739	1 041 230
Placements disponibles à la vente (yc mises en équivalence) (en k€)	2013	2012
Gain ou perte d'évaluation pris en capitaux propres	110 290	2 559 830
Incidence des transferts en résultat des profits ou des pertes réalisés	- 241 733	- 139 093
Variation totale de juste valeur (capitaux propres)	- 131 444	2 420 737

Placements en option de juste valeur (en k€)	2013	2012
Produits des placements	58 109	45 143
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	40 672	101 779
Ajustement Acav	424 882	560 375
Plus ou moins-values de cession	35 968	44 647
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	- 3 000	62
Produits financiers nets de charges	556 631	752 006

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés (en k€)	2013	2012
Produits des placements	11	49 649
Charges des placements	- 28 537	- 83 205
Variations de juste valeur hors cession	61 634	- 25 563
Plus ou moins-values de cession	23 821	- 8 078
Produits financiers nets de charges	56 929	- 67 197

Prêts et créances (en k€)	2013	2012
Produits des placements	9 689	9 353
Charges des placements	- 5 655	- 7 556
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	84	304
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	4 118	2 101

Total des placements des activités d'assurance (en k€)	2013	2012
Frais de gestion non ventilés	- 44 539	- 57 871
Immobilier de placement	67 376	36 699
Placements détenus jusqu'à l'échéance	170 374	164 012
Placements disponibles à la vente	1 115 739	1 041 230
Placements en option de juste valeur	556 631	752 006
Placements détenus à des fins de transaction	56 929	- 67 197
Prêts et créances	4 118	2 101
Produits financiers nets de charges hors charge de financement	1 926 628	1 870 980

5.1.5. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	31/12/2012	Dotation	Reprise sur cession	Reprise sans objet ⁽¹⁾	31/12/2013
Placements détenus jusqu'à l'échéance	4 395	364	414	688	3 657
Placements disponibles à la vente	665 917	56 460	204 855	761	516 762
<i>dont obligations</i>	1 625	87	48	761	902
<i>dont actions et OPCVM</i>	664 292	56 374	204 807	-	515 860
Total Provisions pour dépréciation	670 312	56 824	205 269	1 449	520 419

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

5.1.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

■ TECHNIQUES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LA JUSTE VALEUR

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera au § 4.2.4.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous. À compter de l'exercice 2013, les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par moins de 5 contributeurs du marché sont comptabilisés en niveau 2.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations Niveau 1	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché Niveau 2	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché Niveau 3	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	
Immobilier de placement	1 108 318	-	1 108 318	-	-
Obligations	28 923 868	23 224 556	5 699 252	60	- ABS, obligations évaluées par moins de 5 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2) - 6 obligations non cotées (niv. 3)
Actions	1 612 639	1 612 639	0	-	-
OPCVM	2 321 229	1 939 199	381 850	179	- SCPI peu liquides, FCPR, fonds alternatifs cotés non quotidiennement, fonds NOVO, SELF et Natixis ABS Plus (niv.2) - 4 fonds alternatifs (niv. 3)
Titres de participation	29 192	-	29 192	-	Ofivalmo et SCI Foncière 2 (niv.2)
Actifs financiers disponibles à la vente	32 886 928	26 776 394	6 110 295	239	-
Obligations	891 085	-	891 085	-	Obligations évaluées par moins de 5 contributeurs (niv. 2)
OPCVM	1 008 465	917 873	90 592	-	SCPI peu liquides et FCPR (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	1 899 550	917 873	981 677	-	-
Instruments dérivés actifs	97 752	2 059	95 693	-	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	- 19 244	- 170	- 19 074	-	Caps, swaps de taux et devise (niv.2)
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	34 864 986	27 696 156	7 168 591	239	-
% N	100 %	79,4 %	20,6 %	0,0 %	-
N- 1	100 %	99,4 %	0,6 %	0,0 %	-

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations Niveau 1	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché Niveau 2	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché Niveau 3	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	
Immobilier de placement	880 139	-	880 139	-	-
Obligations	26 948 469	26 797 373	151 096	-	Obligations peu liquides et ABS (niv. 2)
Actions	1 962 217	1 962 217	-	-	-
OPCVM	1 547 867	1 358 726	188 988	153	SCPI peu liquides, FCPR, 1 fonds alternatif et Natixis ABS Plus (niv. 2) ; 3 fonds alternatifs (niv. 3)
Titres de participation	32 671	-	32 671	-	Ofivalmo, BIAT et SCI Foncière 2 (niv. 2)
Actifs financiers disponibles à la vente	30 491 224	30 118 316	372 755	153	-
Obligations	712 222	712 222	-	-	-
OPCVM	1 687 764	1 656 220	31 544	-	SCPI peu liquides (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	2 399 986	2 368 442	31 544	-	-
Instruments dérivés actifs	123 209	51 657	71 552	-	Puts et call (niv. 1) ;
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	- 333 132	- 45 364	- 287 768	-	Caps, swaps inflation et devise (niv. 2)
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	32 681 287	32 493 051	188 083	153	-
% N	100 %	99,4 %	0,6 %	0,0 %	-
% N- 1	100 %	98,6 %	1,4 %	0,0 %	-

■ CHANGEMENTS DE NIVEAU ET ÉVOLUTION DES TECHNIQUES EMPLOYÉES

À compter de l'exercice 2013, la liste des titres de dette pouvant relever du niveau 1 a été restreinte en excluant ceux dont les prix ne sont pas validés par au moins 5 contributeurs de marché. Les autres méthodes de valorisation utilisées à fin 2013 sont dans leurs principes identiques à celles utilisées à fin 2012.

(en k€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Inchangé	23 850 304	417 187	124	24 267 615
Acquisition	3 768 342	3 720 740	60	7 489 142
De 1 à 2	-	3 030 664	-	3 030 664
De 1 à 3	-	-	-	-
De 2 à 1	77 510	-	-	77 510
De 2 à 3	-	-	55	55
De 3 à 1	-	-	-	-
De 3 à 2	-	-	-	-
Total	27 696 156	7 168 592	239	34 864 987

Les titres de dette validés par moins de 5 contributeurs classés en niveau 2 en 2013 et qui auraient été classés en niveau 1 selon les critères retenus en 2012, représentent 8 % des placements.

■ VARIATION DES TITRES ÉVALUÉS SELON LE NIVEAU 3

(en k€)	Ouverture Niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture Niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la JV par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	153	- 11	- 18	60	-	-	55	-	239
Total	153	- 11	- 18	60	-	-	55	-	239

Les 239 k€ correspondent à 4 fonds alternatifs et 6 obligations non cotées.

5.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

5.2.1. Instruments dérivés enregistrés selon la comptabilité de couverture

Il n'est pas fait usage de la comptabilité de couverture.

5.2.2. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture (en k€)

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 31/12/2013			Valeur notionnelle totale 31/12/2013	Notation de crédit					Juste valeur 31/12/2013
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		AAA	AA	A	BBB	non noté	
Swaps de taux	164 050	71 000	-	235 050	-	-	235 050	-	-	29
Swaps de change	-	-	128 411	128 411	-	-	128 411	-	-	- 14 069
Swaps	164 050	71 000	128 411	363 461	-	-	363 461	-	-	- 14 040
Caps achetés ⁽¹⁾	1 000 000	3 575 000	5 000 000	9 575 000	-	-	7 475 000	2 100 000	-	128 166
Caps vendus ⁽¹⁾	-	2 300 000	5 000 000	7 300 000	na	na	na	na	na	- 37 507
Options	1 000 000	5 875 000	10 000 000	16 875 000	-	-	7 475 000	2 100 000	-	90 659
Change à terme	136 219	-	-	136 219	-	-	136 219	-	-	1 889
Autres	136 219	-	-	136 219	-	-	136 219	-	-	1 889
TOTAL	1 300 269	5 946 000	10 128 411	17 374 680	-	-	7 974 680	2 100 000	-	78 508

(1) La juste valeur des caps est présentée nette des primes restant dues. Parmi ces caps, ceux émis par Natixis représentent un notionnel total de 1 950 M€ et une juste valeur totale de - 13 M€.

5.3. RISQUES FINANCIERS

5.3.1. Méthode de gestion des risques

En assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats.

L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux, des contraintes en matière de notation et de durée permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Allocation stratégique

Le choix de la répartition entre placements relevant de l'article R. 332-19 et R. 332-20 découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres ;
- du résultat comptable.

Allocation tactique

La politique de gestion a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- une réduction continue des placements à court terme (trésorerie, TCN à moins d'un an, OPCVM monétaires réguliers et dynamiques) ;
- un accroissement sensible de la part des obligations à taux fixe. Les investissements ont toutefois été réalisés avec un souci de prudence, en privilégiant la qualité des signatures et en profitant des opportunités, dans un contexte où les taux longs des obligations françaises ont connu des tensions passagères en début d'année, puis une phase plutôt baissière ;
- une stabilité des obligations à taux variable, indexées sur des références obligataire, monétaire ou inflation ;

- une stabilité de la poche « actions et immobilier », avec une légère hausse des investissements réalisés dans l'immobilier, le « private equity » et les OPCVM utilisant des techniques de gestions alternatives d'une part, et une légère baisse de la part action d'autre part.

Les opérations réalisées ont été le reflet des inflexions en cours de la politique de gestion visant à :

- réduire la sensibilité et diversifier l'exposition « Actions » de Natixis Assurances ;
- augmenter la part d'investissement en instruments de taux « diversifiants », au travers de l'acquisition de fonds obligataires High Yield, Dettes Emergentes et Convertibles.

En ce qui concerne la gestion obligataire, le contexte de taux d'intérêt bas a conduit à mettre en œuvre divers programmes d'investissements spécifiques afin de réinvestir les liquidités,

les tombées de coupons et les remboursements obligataires. L'objectif était d'éviter de diluer significativement le taux de rendement moyen du portefeuille, sans pour autant trop allonger la durée du portefeuille dans un contexte de taux historiquement bas.

5.3.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au groupe Natixis, telles que déterminées par le Comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Natixis Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du Comité financier. Un Comité crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre Natixis Assurances et Natixis Asset Management.

■ VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 31/12/2013					Secteurs d'activité au 31/12/2012				
	Effets publics	Para-public	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total	Effets publics	Para-public	Privé - secteur financier ⁽²⁾	Privé - autres secteurs	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	1 232 260	282 510	638 909	898 112	3 051 791	1 235 854	328 981	1 019 735	948 308	3 532 879
Obligations disponibles à la vente	9 300 011	1 047 011	11 852 570	6 724 277	28 923 868	8 677 604	1 116 303	12 819 829	4 334 734	26 948 469
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	891 085	-	891 085	-	-	712 222	-	712 222
TOTAL OBLIGATIONS	10 532 270	1 329 521	13 382 564	7 622 389	32 866 743	9 913 458	1 445 284	14 551 785	5 283 042	31 193 570
% N-1	32,0 %	4,0 %	40,7 %	23,2 %	100 %	31,8 %	4,6 %	46,6 %	16,9 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	515 225	217 545	4 226 305	627 359	5 586 434	389 072	123 197	4 560 348	542 126	5 614 743
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	1 264 178	403 495	4 533 804	2 905 798	9 107 275	1 211 047	591 030	5 028 807	1 192 500	8 023 383
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	8 752 868	708 481	4 622 454	4 089 232	18 173 034	8 313 339	731 057	4 962 629	3 548 418	17 555 444

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Dont 31 % notés AA ou AAA (2012 : 32 %) et dont 77 % notés A ou AA ou AAA (2012 : 78 %).

■ VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2013											31/12/2012	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	Sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	108 884	1 125 668	464 711	1 280 873	60 208	8 349	2 865	122	-	-	110	3 051 791	3 532 879
Obligations disponibles à la vente	2 911 267	10 355 627	8 139 094	6 309 855	689 134	73 313	611	0	-	-	444 967	28 923 868	26 948 469
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	66 949	125 520	579 934	118 681	-	-	-	-	-	-	-	891 085	712 222
TOTAL OBLIGATIONS	3 087 100	11 606 815	9 183 739	7 709 409	749 342	81 663	3 476	122	-	-	445 077	32 866 743	31 193 570
% N	9 %	35 %	28 %	23 %	2,3 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,4 %	100 %	-
% N-1	13 %	35 %	29 %	20 %	2,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %		100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	564 917	568 122	2 940 357	1 131 271	272 543	64 544	1 761	90	-	-	42 828	5 586 434	5 614 743
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	1 132 226	1 997 848	2 601 605	2 918 102	289 097	9 666	563	15	-	-	158 152	9 107 275	8 023 383
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 389 958	9 040 845	3 641 777	3 660 036	187 702	7 452	1 152	16	-	-	244 097	18 173 034	17 555 444

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT ou des obligations classiques émises par Porsche, Lagardère et Nexity. L'augmentation du montant de ces titres résulte principalement du développement des placements privés dans le portefeuille de Natixis Assurances.

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2012											31/12/2012	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	Sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	130 344	1 154 928	592 505	1 446 006	195 992	3 094	2 238	107	2	5	7 658	3 532 879	3 532 879
Obligations disponibles à la vente	3 775 549	9 724 674	8 040 393	4 846 637	473 515	36 926	561	47	92	-	50 075	26 948 469	26 948 469
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	95 548	126 223	393 943	96 507	-	-	-	-	-	-	-	712 222	712 222
TOTAL OBLIGATIONS	4 001 441	11 005 825	9 026 842	6 389 150	669 507	40 020	2 799	153	94	5	57 733	31 193 570	31 193 570
% N	13 %	35 %	29 %	20 %	2,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	100 %	-
% N-1	31 %	20 %	33 %	11 %	2,0 %	0,1 %	0,0 %	0,6 %	0,0 %	0,0 %	0,9 %		-
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	384 554	937 317	3 362 144	773 498	134 354	1 472	689	-	-	5	20 708	5 614 743	5 614 743
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	1 855 219	1 966 474	1 999 044	1 754 199	373 689	36 357	1 341	42	94	-	36 924	8 023 383	8 023 383
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 761 667	8 102 033	3 665 654	3 861 452	161 464	2 191	769	111	-	-	101	17 555 444	17 555 444

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des obligations classiques émises par Porsche, Lagardère et Stade Finance (financement du Stade de France).

■ VALEUR COMPTABLE DES TITRES DE DETTES SOUVERAINS DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES DE LA ZONE EURO (EN K€)

Catégorie IFRS	Pays	Valeur au bilan ⁽¹⁾	
		2013	2012
AFS	Grèce	-	-
	Irlande	11 161	10 920
	Italie	991 139	732 741
	Portugal	38 221	78 219
	Espagne	393 906	207 981
	TOTAL	1 434 528	1 029 860
HTM	Grèce	-	-
	Italie	367 906	387 883
	Espagne	-	-
	TOTAL	367 906	387 883
TOTAL SOUVERAINS PAYS PÉRIPHÉRIQUES		1 802 435	1 417 744

(1) Valeur comptable nette de provision pour dépréciation durable le cas échéant, sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et sans impôt différé.

La juste valeur des titres appartenant à la catégorie AFS dans le tableau ci-dessus a été à fin 2013, comme à fin 2012, exclusivement déterminée à partir de cotations (niveau 1).

L'exposition nette de participation aux bénéfices différée (minimum de PB contractuelle en 2012) aux titres souverains des pays périphériques de la zone euro est de 94 M€ à fin 2013 (23 M€ hors Italie), à comparer à 113 M€ à fin 2012 (24 M€ hors Italie).

5.3.3. Risque de liquidité

■ VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

Nature des dettes financières ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2013 par échéance			Valeur comptable 31/12/2013	Valeur comptable 31/12/2012
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	2 000	156 500	113 271	271 771	271 500
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du «groupe»	-	-	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS À DURÉE DÉTERMINÉE	2 000	156 500	113 271	271 771	271 500
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	-	-	274 339	274 339	273 500
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du «groupe»	-	-	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS À DURÉE INDÉTERMINÉE	-	-	274 339	274 339	273 500
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	2 000	156 500	387 610	546 110	545 000
Autres dettes de financement	-	156 124	-	156 124	174 000
TOTAL DES DETTES DE FINANCEMENT	2 000	312 624	387 610	702 234	719 000

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an et l'échéance contractuelle des contrats financiers est présentée dans la partie sur le risque de taux § 5.3.5.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (105 M€ à fin 2014, 31,5 M€ à fin 2015, 95 M€ à fin 2016, 20 M€ à fin 2017, 22 M€ à fin 2022).

5.3.4. Risque de marché

■ EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Décomposition des actions par zone géographique

Valeur comptable 31/12/2013 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 641 831	-	-	2 321 229	3 963 060
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	98 870	98 870
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	909 595	909 595
TOTAL ACTIONS ET OPCVM	1 641 831	-	-	3 329 694	4 971 525
% N	100,0 %	0,0 %	0,0 %	-	-
% N-1	99,7 %	0,0 %	0,2 %	-	-

Les actions « international » correspondaient en 2012 au titre de participation Biat (Tunisie) ; il a été cédé en 2013.

Classification AMF des OPCVM diversifiés

Valeur comptable 31/12/2013 (en k€)	Actions zone euro	Actions inter- nationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs et diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 31/12/2013
OPCVM disponibles à la vente	217 158	1 019 584	270 250	18 805	518 232	110 129	6 911	160 160	2 321 229
OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	-	5 872	74 644	-	18 353	98 870
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	909 595	-	-	-	-	909 595
TOTAL OPCVM NON CONSOLIDÉS	217 159	1 019 584	270 250	928 400	524 104	184 773	6 911	178 514	3 329 694
% N	7 %	31 %	8 %	28 %	16 %	6 %	0,2 %	5 %	100 %
% N-1	5 %	14 %	6 %	48 %	17 %	3 %	0,0 %	7 %	100 %

■ EXPOSITION AU RISQUE IMMOBILIER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DESTINATION

L'immobilier présenté comprend l'immobilier de la SCI et de la SPPICAV consolidées. Il ne comprend pas les titres de SCPI non consolidés.

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Bureaux en juste valeur par résultat	837 849	669 349	93 920	89 740	931 769	759 089
Autres destinations en juste valeur par résultat	1 390	1 370	175 160	119 680	176 549	121 050
Immobilier en juste valeur par résultat	839 239	670 719	269 079	209 420	1 108 318	880 139
Autres destinations en coût amorti	-	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	839 239	670 719	269 079	209 420	1 108 318	880 139

■ RISQUE DE CHANGE

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise ⁽¹⁾ (en k€)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	46 164 559	99,4 %	44 286 863	99,6 %
Actifs financiers libellés en USD ⁽²⁾	164 542	0,35 %	122 269	0,28 %
Actifs financiers libellés en autres devises ⁽³⁾	116 450	0,25 %	46 106	0,10 %
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	46 445 551	100 %	44 455 239	100 %
Passifs financiers libellés en EUR	18 588 976	100 %	18 241 209	100 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS ⁽⁴⁾	18 588 976	100 %	18 241 209	100 %

(1) Hors couverture par achat ou vente de devises à terme.

(2) Dont 32 M€ couverts par swap de change.

(3) Dont 116 M€ couverts par swap de change.

(4) Les passifs financiers (dettes de financement et contrats financiers) sont libellés en euros.

5.3.5. Risque de taux

■ EXPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS

L'exposition des actifs financiers de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des actifs financiers ⁽¹⁾ (Hors placements en UC)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2013 par échéance ⁽³⁾			Valeur comptable 31/12/2013	Valeur comptable 31/12/2012
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	292 436	1 468 569	1 196 128	2 957 134	3 328 915
Obligations disponibles à la vente	2 402 191	6 460 097	13 761 969	22 624 257	20 416 682
Obligations en option de juste valeur	-	54 610	100 252	154 861	46 880
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS À TAUX FIXE	2 694 627	7 983 276	15 058 349	25 736 252	23 792 477
Prêts à taux fixe	377 379	26 589	24 500	428 468	400 836
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur ⁽²⁾	37	6 517	70 065	76 619	- 216 756
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	3 072 043	8 016 382	15 152 914	26 241 339	23 976 557
N	9,2 %	24,0 %	45,4 %	78,6 %	-
N- 1	7,7 %	22,0 %	46,7 %		76,4 %
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	26 383	64 770	3 505	94 657	203 963
Obligations disponibles à la vente	2 732 119	789 637	2 777 854	6 299 611	6 531 788
Obligations en option de juste valeur	133 304	269 593	333 326	736 224	665 342
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE	2 891 806	1 124 000	3 114 685	7 130 491	7 401 093
Prêts à taux variable	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers exposés au risque de flux de trésorerie ⁽²⁾	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	2 891 806	1 124 000	3 114 685	7 130 491	7 401 093
N	8,7 %	3,4 %	9,3 %	21,4 %	-
N- 1	11,5 %	3,6 %	8,5 %	-	23,6 %
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	5 963 850	9 140 381	18 267 599	33 371 830	31 377 650

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

EXPOSITION DES PASSIFS

L'exposition des passifs de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous (en k€).

Nature des passifs ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la projection des flux de passifs au 31/12/2013 par échéance estimée			Projection des flux de passifs 31/12/2013 ⁽²⁾	Valeur comptable des passifs 31/12/2013
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Passifs techniques en euros	2 529 949	8 617 267	33 840 175	44 987 391	33 619 380
Passifs techniques en unités de compte	471 338	1 583 038	5 901 574	7 955 950	7 001 309
Total passifs techniques	3 001 287	10 200 305	39 741 750	52 943 341	40 620 689
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	2 000	312 624	282 610	597 234	597 234
PASSIFS À TAUX FIXE	3 003 287	10 512 929	40 024 360	53 540 575	41 217 923
Dettes subordonnées			105 000	105 000	105 000
PASSIFS À TAUX VARIABLE	-	-	105 000	105 000	105 000
PASSIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	3 003 287	10 512 929	40 129 360	53 645 575	41 322 923

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) La projection des flux de passifs d'assurance correspond aux flux de trésorerie sortants prévisionnels. Ces flux correspondent aux rachats, décès et échéances prévisionnels des contrats d'assurance et des contrats financiers, y compris les IT et PB qui seront affectés aux contrats entre la date de clôture et la date de sortie estimée ; ils correspondent au remboursement du principal pour les dettes de financement ; ils ne sont pas actualisés. Il est ainsi normal que la projection des flux ait une valeur supérieure à la valeur comptable des passifs.

5.3.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

Sensibilité aux risques de marché

Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10 %. Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille de Natixis Assurances. Le périmètre étudié inclut les actions, les OPCVM, les produits structurés et les obligations convertibles.

La sensibilité par ligne d'actif a été déterminée en fonction de son « β » calculée sur l'année écoulée. Ce « β » a permis de réaliser une simulation de la variation du niveau de plus ou moins-values latentes.

L'incidence sur la provision pour dépréciation durable a ainsi pu être déterminée, la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes à la clôture ayant été figée au préalable. La variation de provision pour dépréciation durable et des plus ou moins-values latentes JVO a une incidence sur le résultat ; la variation des plus ou moins-values latentes AFS a une incidence sur les capitaux propres. L'incidence des dérivés actions détenus dans les OPCVM consolidés a été supposée globalement nulle (neutralisation des calls et des puts).

Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10 %. L'incidence a été estimée de façon globale sur l'immobilier des SCI et OPCI consolidés (impact résultat) et les titres de SCPI détenus (impact capitaux propres).

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	31/12/2013			31/12/2012		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<i>Avant et après effet des instruments dérivés de couverture</i>						
Variation de + 10 % du marché actions	212,2	2,3	209,9	269,8	2,1	267,7
Variation de - 10 % du marché actions	- 212,5	- 4,7	- 207,8	- 269,7	- 20,3	- 249,4
Variation de + 10 % du marché immobilier	118,1	105,4	12,7	98,0	83,4	14,6
Variation de - 10 % du marché immobilier	- 118,1	- 107,7	- 10,3	- 98,0	- 88,2	- 9,8

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID <i>(en M€)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<i>Avant et après effet des instruments dérivés de couverture</i>						
Variation de + 10 % du marché actions	212,2	0,1	7,2	269,8	0,1	14,0
Variation de - 10 % du marché actions	- 212,5	- 0,2	- 7,1	- 269,7	- 1,1	- 13,1
Variation de + 10 % du marché immobilier	118,1	3,6	0,4	98,0	4,4	0,8
Variation de - 10 % du marché immobilier	- 118,1	- 3,7	- 0,4	- 98,0	- 4,6	- 0,5

Les impacts des variations du marché actions et du marché immobilier sur le résultat et sur les capitaux propres sont présentés nets de la PB différée (minimum contractuel de PB en 2012) et de l'impôt différé (ID).

Les impacts sur la juste valeur des placements d'une variation de +/- 10 % du marché actions sont moins élevés

qu'en 2012 en raison de la diminution de la part actions dans le portefeuille intervenue en 2013.

Les impacts sur le résultat en cas de variation de -10 % du marché actions sont moins élevés qu'en 2012, en raison du niveau de marché actions plus élevé en 2013 qui limite les provisions pour dépréciation.

Sensibilité aux risques de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 1 % sans déformation de la courbe de taux. Elle a été effectuée ligne par ligne sur les principaux portefeuilles d'instruments de taux de Natixis Assurances (ABP Vie et ABP Prévoyance), soit 92 % de la valeur totale.

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID <i>(en M€)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<i>Avant effet des instruments financiers de couverture</i>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	- 1 522	- 27,3	- 1 341	- 1 178	- 21,7	- 978
Variation de - 1 % des taux obligataires	1 681	24,1	1 490	1 269	2,4	1 074
<i>Après effet des instruments financiers de couverture</i>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	- 1 456	38,8	- 1 341	- 1 132	24,5	- 978
Variation de - 1 % des taux obligataires	1 638	- 19,5	1 490	1 255	- 11,6	1 074

(1) Y compris sur les titres HTM.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID <i>(en M€)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<i>Avant effet des instruments financiers de couverture</i>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	- 1 522	- 0,9	- 45,7	- 1 178	- 1,1	- 51,3
Variation de - 1 % des taux obligataires	1 681	0,8	50,8	1 269	0,1	56,3
<i>Après effet des instruments financiers de couverture</i>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	- 1 456	1,3	- 45,7	- 1 132	1,3	- 51,3
Variation de - 1 % des taux obligataires	1 638	- 0,7	50,8	1 255	- 0,6	56,3

(1) Y compris sur les titres HTM.

Les impacts des variations de taux sur le résultat et sur les capitaux propres sont présentés nets de la PB différée (minimum contractuel de PB en 2012) et de l'impôt différé.

L'évolution de l'impact entre 2012 et 2013 d'une variation de taux de + 1 % ou - 1 % sur la juste valeur et sur les capitaux propres est en ligne avec la modification du profil des encours de titres sensibles aux taux de Natixis Assurances. En effet, la stratégie financière mise en œuvre en 2013 (recherche de pick up sur les investissements de la poche taux en visant une optimisation des rendements futurs et de la duration) a eu pour conséquence d'augmenter la sensibilité moyenne du portefeuille. Les variations de taux sur le résultat sont plus impactantes en 2013 qu'en 2012, avec des produits structurés plus sensibles à une baisse des taux de 1 %. L'évolution de l'impact des instruments de couverture entre 2012 et 2013 s'explique par la légère hausse des taux et donc le rapprochement des strikes du portefeuille de caps.

5.4. RELATIONS DE COUVERTURE

Les instruments financiers à terme des sociétés d'assurance de Natixis Assurances sont détenus dans le cadre de stratégies de rendement ou d'investissement-désinvestissement, conformément à la réglementation.

Il n'est pas fait usage de la comptabilité de couverture dans l'établissement des comptes consolidés, que les dérivés soient détenus par les sociétés d'assurance ou par les OPCVM consolidés.

5.5. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en unités de compte <i>(en k€)</i>	Stock au 31/12/2013	Stock au 31/12/2012
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	72 970	77 628
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	6 972 744	6 626 966
TOTAL VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS REPRÉSENTANT LES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE (a)	7 045 714	6 704 594
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	4 703 501	4 432 179
Passifs des contrats financiers en unités de compte	2 297 808	2 077 678
TOTAL DES PASSIFS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE HORS GARANTIE PLANCHER (b)	7 001 309	6 509 857
<i>dont PSAP unités de compte (c)</i>	-	-
Provision pour garantie plancher	1 497	4 575
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE	7 002 806	6 514 432
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	44 405	194 737
Sur ou sous-couverture hors PSAP unités de compte (a) - (b) + (c)	44 405	194 737

6. Notes sur les contrats d'assurance et financiers

6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable <i>(en k€)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23 060 609	21 642 263
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	17 867 498	17 189 077
Participation aux bénéfices différée passive	1 325 921	1 652 525
Passifs relatifs aux contrats	42 254 028	40 483 865
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	- 7 186 338	- 6 879 186
Participation aux bénéfices différée active	-	-
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	35 067 690	33 604 679

6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

■ PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie / Épargne / Retraite		Prévoyance ⁽¹⁾		Total assurance	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Provisions mathématiques	17 244 605	16 393 577	31 793	21 620	17 276 398	16 415 197
Provisions pour primes non acquises	-	-	15 626	15 948	15 626	15 948
Provisions pour sinistres (a)	251 606	237 716	216 159	183 466	467 765	421 182
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	553 479	319 010	-	-	553 479	319 010
Autres provisions	-	-	43 840	38 747	43 840	38 747
Provisions techniques brutes - Contrats d'assurance hors unités de compte	18 049 690	16 950 303	307 418	259 781	18 357 108	17 210 084
Provisions techniques brutes - Contrats d'assurance en unités de compte	4 703 501	4 432 179	-	-	4 703 501	4 432 179
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	4 338 167	4 238 761	-	-	4 338 167	4 238 761
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	32 779	30 423	32 779	30 423
Provisions pour sinistres cédées (b)	64 962	61 692	95 431	78 965	160 393	140 657
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques brutes - Contrats d'assurance hors unités de compte	4 403 129	4 300 453	128 210	109 388	4 531 339	4 409 841
Part des réassureurs dans les provisions techniques - Contrats d'assurance en unités de compte	2 233 741	2 076 702	-	-	2 233 741	2 076 702
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	16 116 321	15 005 327	179 208	150 393	16 295 529	15 155 720

(1) Vie et non-vie.

(a) Dont IBNR bruts	-	-	39 698	38 020	39 698	38 020
(b) Dont IBNR cédés	-	-	17 851	17 856	17 851	17 856

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

■ PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie / Épargne / Retraite		Prévoyance		Total contrats financiers	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Provisions mathématiques (b)	14 964 210	14 630 251	-	-	14 964 210	14 630 251
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	188 132	190 531	-	-	188 132	190 531
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	417 348	290 617	-	-	417 348	290 617
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors unités de compte	15 569 690	15 111 399	-	-	15 569 690	15 111 399
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors unités de compte	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en unités de compte (d)	2 297 808	2 077 678	-	-	2 297 808	2 077 678
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	319 913	277 390	-	-	319 913	277 390
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors unités de compte	319 913	277 390	-	-	319 913	277 390
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors unités de compte	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en unités de compte	101 345	115 253	-	-	101 345	115 253
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	17 446 240	16 796 434	-	-	17 446 240	16 796 434
(a) dont IBNR = 0						
(b) dont PM Euros brutes zone Luxembourg	2 163 271	1 830 503	-	-	2 163 271	1 830 503
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM unités de compte brutes zone Luxembourg	1 262 180	1 052 642	-	-	1 262 180	1 052 642
(d) dont PSAP unités de compte brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	3 425 451	2 883 145	-	-	3 425 451	2 883 145

La zone Luxembourg inclut la succursale française de la filiale luxembourgeoise.

6.1.3. Évolution des provisions techniques vie, épargne, retraite

6.1.3.1. Évolution des valeurs brutes

<i>(en k€)</i>	Exercice 2013		
	Assurance	Contrats financiers	Total Vie/Épargne/Retraite
Provisions techniques et passifs financiers bruts au 1^{er} janvier	21 382 482	17 189 077	38 571 559
Primes pures nettes	2 134 313	1 132 730	3 267 043
Charge de sinistres	- 1 612 653	- 1 261 782	- 2 874 434
Revalorisation des provisions (IC, PB, Ajust. Acav et autres flux)	975 752	680 770	1 656 521
Transferts internes	- 126 703	126 703	-
Variations de périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES ET PASSIFS FINANCIERS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE	22 753 191	17 867 498	40 620 689

Les transferts internes correspondent à des reclassements de produits liés notamment à la revue du catalogue produits dans le système de gestion des contrats, ainsi qu'à des transformations de contrats intervenues dans le cadre de l'amendement Fourgous (environ 34 M€ de financier à assurance).

6.1.4. Évolution des provisions pour sinistres de la branche prévoyance

6.1.4.1. Évolution des valeurs brutes

■ RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRES ET DES PAIEMENTS ENTRE EXERCICES EN COURS ET ANTÉRIEURS

<i>(en k€)</i>	Prévoyance	
	2013	2012
Provisions pour sinistres à régler brutes affaires directes au 1^{er} janvier	183 466	169 414
Charge de sinistres sur exercice en cours	103 914	97 910
(Boni)/ mali sur exercices antérieurs	- 39 130	- 38 940
Charge de sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne	53 822	42 170
CHARGE DE SINISTRES TOTALE	118 606	101 139
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	25 360	26 087
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	30 595	26 203
Paiements sur sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne	38 487	34 577
TOTAL DES PAIEMENTS	94 442	86 867
Entrée de périmètre	-	-
Variation des provisions de sinistres coassurance, acceptations, provision pour frais de gestion des sinistres et autres	8 530	- 221
TOTAL PROVISIONS DE SINISTRES BRUTES AU 31 DÉCEMBRE	216 159	183 466

6.1.4.2. Évolution de la part des réassureurs

	Prévoyance	
	2013	2012
<i>(en k€)</i>		
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler affaires directes au 1^{er} janvier	78 965	69 785
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	58 377	45 912
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	- 41 983	- 38 996
Entrée / Sortie de portefeuille	-	2 175
Variation de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres autres	71	89
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES À RÉGLER AU 31 DÉCEMBRE	95 431	78 965

6.2. RISQUES D'ASSURANCE

6.2.1. Principales hypothèses

Principales caractéristiques des contrats et hypothèses d'arrêté des comptes	2013	2012
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance vie, épargne, retraite		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats d'assurance	0,00 %	0,00 %
- dont TMG moyen hors unités de compte	0,00 %	0,00 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors unités de compte)	99,4 %	99,30%
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers avec PB	0,54 %	0,63 %
- dont TMG moyen hors unités de compte	0,58 %	0,68 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors unités de compte)	97,4 %	97,4 %
Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers sans PB	-	-
- dont TMG moyen hors unités de compte	NA	NA
Taux de chute moyen	2,40 %	3,78 %
- dont taux de chute moyen hors unités de compte	NA	NA
Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance prévoyance		
Taux d'actualisation des provisions de sinistres	-	-
Taux d'actualisation des provisions incapacité/invalidité, obsèques et dépendance	de 1,75 % à 2,50 %	de 1,75 % à 2,50 %
Coût moyen des sinistres réglés - prévoyance (hors GMP et ADE)	2,8 k€	3,0 k€
Coût moyen des sinistres réglés - GMP	0,040 k€	0,037 k€

6.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers § 5.3.1.

Les contrats de prévoyance et d'assurance non-vie commercialisés par ABP Vie et ABP Prévoyance couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie pour les garanties de type forfaitaire ;
- les accidents de la vie, la perte ou le vol des moyens de paiement et le vol du téléphone portable pour les garanties de type indemnitaire.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques suivants :

- risque de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie ;
- risque portant sur la fréquence des sinistres en arrêt de travail, en invalidité et en perte d'autonomie ;
- risque de mortalité et financier pour la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Le plan de réassurance est réparti entre plusieurs réassureurs limitant ainsi le risque de signature. Il est composé des principaux traités suivants :

- quote-part à 15 % portant sur le fonds général des contrats d'assurance vie et de capitalisation d'ABP Vie et de Natixis Life ;
- quote-part à 50 % portant sur l'encours en unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation d'ABP Vie ;
- excédent de capital en décès, excédent de sinistre en arrêt de travail, couplés à une réassurance de base plafonnée en quote-part à 45 % ;
- quote-part et excédent de capital en décès, arrêt de travail, invalidité et perte d'emploi pour l'assurance des emprunteurs ;
- quote-part en accidents de la vie à 50 % complétée par un excédent de sinistre sur rétention ;
- quote-part à 90 % en perte d'autonomie ;
- cession quasi totale de la garantie plancher des contrats en unités de compte ;
- une couverture en cas d'épidémie ou de pandémie via un traité en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties de prévoyance décès par accident et maladie ;
- une protection du plein de conservation de l'assureur contre un événement de type catastrophe, via un traité en excédent de sinistre par événement sur le portefeuille des garanties de prévoyance.

Par ailleurs, ABP Vie réassure en quote-part à 30 % les contrats de retraite collective.

6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits

6.2.3.1. Contrats d'épargne

Caractère discrétionnaire de la participation aux bénéficiaires

La clause de participation aux bénéficiaires (PB) des contrats d'épargne des entités de Natixis Assurances est toujours discrétionnaire au sens d'IFRS 4.

En effet, dans le cas d'un contrat distribuant une PB minimale inférieure à 100 % des produits financiers, la PB est discrétionnaire puisqu'un rendement supérieur peut être servi.

Pour les contrats distribuant 100 % des produits financiers, la PB est également discrétionnaire en raison de l'existence de la provision pour participation aux bénéficiaires servant à revaloriser les PM dans la limite réglementaire des 8 ans et de la liberté de réaliser ou non les plus-values latentes.

Contrats multisupports

Les contrats multisupports ne font pas l'objet d'une dissociation du fonds euros des supports unités de compte en raison de leur substance commerciale : l'assuré peut à tout moment, à des conditions tarifaires non prohibitives, effectuer un arbitrage entre les différents supports.

Classification des contrats

Pour les motifs évoqués ci-avant, la majorité des contrats d'épargne est classée en contrats financiers avec participation discrétionnaire.

Les contrats Article 82 et 83, Loi Madelin ainsi que le Plan épargne enfant (PEE) sont classés en contrats d'assurance en raison de l'existence d'un risque d'assurance : phase de constitution indissociable de la phase de service pour les premiers et exonération de primes en cas de décès pour le PEE.

Les contrats multisupports sont classés en contrats d'assurance lorsqu'ils présentent une garantie plancher en cas de décès et en contrats financiers avec participation discrétionnaire dans le cas contraire.

Les contrats multisupports sans fonds euros sont classés en contrats financiers en unités de compte sans participation discrétionnaire.

6.2.3.2. Contrats de prévoyance

Les contrats de prévoyance et d'assurance non-vie sont essentiellement des contrats décès accidentel et toutes causes, incapacité/invalidité, perte d'emploi, perte d'autonomie, garantie des moyens de paiement et vol du téléphone portable. Ils comportent un transfert de risque assurantiel et sont donc classés en contrats d'assurance.

6.2.4. Présentation de la concentration des risques

Aucun changement de nature juridique ou autre événement ayant une incidence significative sur les risques assurés n'est intervenu au cours de l'exercice.

Contrats décès prévoyance

Les données chiffrées ci-dessous sont présentées hors réseau Caisse d'Épargne, dont les capitaux sous risques relatifs à l'assurance des emprunteurs et dont Natixis Assurances n'est pas l'apérateur, s'élèvent à 41 500 M€ (22 600 M€ nets de réassurance).

■ VENTILATION PAR TRANCHE DES CAPITAUX SOUS RISQUE AFFÉRENTS AUX CONTRATS DÉCÈS PRÉVOYANCE

(en milliers d'€)	Provisions brutes	Provisions nettes
PENA et PM - 2013	28 851	24 018

(en millions d'€)	Tranche 1(*)	Tranche 2(*)	Tranche 3(*)	Total
Capitaux sous risques - 2013	28 535	55 937	27 391	111 863
% N	25,5 %	50,0 %	24,5 %	100 %
% N-1	29,0 %	50,7 %	20,3 %	100 %

(*) La tranche 1 correspond essentiellement à des contrats dont les capitaux sous risques (CSR) sont inférieurs à 23 k€, la tranche 2 essentiellement à des CSR compris entre 23 k€ et 100 k€ et la tranche 3 essentiellement à des CSR supérieurs à 100 k€. Les évolutions constatées dans la répartition par tranche des capitaux sous risques sont dues à une approche plus fine de la méthode de calcul.

Garantie plancher en cas de décès des contrats libellés en unités de compte

La provision pour garantie plancher est calculée selon la méthode dite des puts. Compte tenu de l'évolution des marchés financiers, la provision s'élève à 0,8 M€ à fin 2013 (4,6 M€ à fin 2012).

Cette garantie est réassurée en quote-part à 100 %. Les primes de réassurance payées au cours de l'exercice (4,1 M€) ont très largement couvert les sinistres réglés par les réassureurs (0,1 M€).

Les capitaux sous risque (moins-values latentes sur l'ensemble euro + UC) s'établissent à 70 M€ à fin 2013 contre 131 M€ à fin 2012.

6.2.5. Analyse de sensibilité des contrats d'assurance et des contrats financiers

6.2.5.1. Sensibilité des contrats d'assurance et financiers vie, épargne, retraite

Les contrats d'assurance et financiers ne comportent pas à proprement parler de risques d'assurance à l'exception :

- de la garantie plancher des contrats libellés en unités de compte (cf. § 6.2.4) ;
- du risque viager sur les rentes (non significatif par rapport aux autres produits).

Ainsi, les contrats sont essentiellement exposés à des risques de nature financière (cf. § 5.3).

Les principales caractéristiques des contrats d'épargne présentées § 6.2.1 sont le taux minimum garanti, le taux de

participation aux bénéfices et le taux de rachat. La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de ces caractéristiques est relativement faible.

En effet, le taux minimum garanti des contrats d'épargne est actuellement très inférieur au taux servi. Le taux de participation aux bénéfices étant proche de 100 % (98 %), la sensibilité de la marge financière à sa variation doit être relativisée. Enfin, la variation du taux de rachat n'a que peu d'incidence sur la situation financière ; elle est par ailleurs limitée par la fiscalité et l'âge de la population assurée.

6.2.5.2. Sensibilité des contrats d'assurance prévoyance

Le résultat et les capitaux propres sont relativement peu sensibles à la variation des risques d'assurance prévoyance et d'assurance non-vie.

Ainsi, le ratio sinistres sur primes par exercice de survie (S/P brut) observé sur le portefeuille des contrats constitué en prévoyance reste globalement stable par risque et en sous-sinistralité sur les 5 dernières années. Les contrats en phase de démarrage font, par ailleurs, l'objet d'un provisionnement prudent.

Les cessions en réassurance par risque permettent d'écarter les principales fluctuations (cf. § 6.2.2).

Par ailleurs, les écarts significatifs de fréquence constatés ponctuellement et les quelques produits en sur-sinistralité font l'objet d'un suivi régulier.

En outre, la majorité des contrats actuellement commercialisés peut faire l'objet d'une révision tarifaire annuelle en cas de déséquilibre technique.

6.2.6. Risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits

(en k€)	Notation de crédit (Standard & Poor's)	Provisions cédées		Solde du C/C	Montant garanti ⁽¹⁾	Montant non garanti ⁽²⁾	Exposition en % des CP ⁽³⁾
		Montant	%				
London Life	BBB	3 290 613	46 %	- 1 607	3 289 729	-	-
RGA Re	A-	1 417 199	20 %	- 3 697	1 420 546	-	-
Hannover Life Re	AA-	1 412 052	20 %	- 1 107	1 411 435	-	-
Mapfre Re	BBB-	945 265	13 %	- 1 009	944 430	-	-
CNP	A	88 192	1 %	- 2 049	88 921	-	-
Munich Re	AA-	17 732	0,25 %	- 3 669	16 472	-	-
XL Re	A+	5 863	0,08 %	- 851	1 218	- 3 794	-0,31 %
Partner Re	A-	5 701	0,08 %	- 1 408	9 673	-	-
Autres Cessionnaires	de A- à AA	3 721	0,05 %	- 9 464	3 162	-	-
TOTAL		7 186 338	100 %	- 24 860	7 185 586	- 3 794	-0,31 %

(1) Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc.

(2) Provisions cédées + solde du C/C - montant garanti.

(3) Montant non garanti / capitaux propres.

6.2.7. Options cachées non démembrées

Les principales options cachées non démembrées des contrats d'assurance sont les suivantes :

- option de rachat : l'impact éventuel est pris en compte dans le test de suffisance du passif, à travers la modélisation du comportement des assurés ;
- taux garantis sur versements libres : étant donné le périmètre des contrats concernés, cette option n'est pas significative.

6.2.8. Test de suffisance du passif

IFRS 4.15 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Ce test a été réalisé en procédant à :

- la génération de scénarios économiques stochastiques ;
- une modélisation actif/passif qui tient compte notamment ;
 - du comportement des assurés en matière de rachats ;
 - de la politique de distribution ;
 - d'un passif en run off.

Le test ne porte que sur le périmètre des passifs d'ABP Vie, ces derniers représentant près de 91 % des passifs d'assurance de Natixis Assurances. Les simulations ont été effectuées à l'aide du modèle développé dans le cadre des calculs Solvabilité 2 sur l'outil Moses.

En conclusion de cette étude, les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés.

7. Autres notes

7.1. BILAN

■ ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ABP Vie	16 412	-	16 412
Adir	1 680	-	1 680
Natixis Life	1 235	-	1 235
TOTAL	19 327	-	19 327

■ COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - Part du groupe (en k€)	2013	2012
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	1 250 150	1 710 360
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	- 6 690	- 13 228
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	835 030	512 802
Réserve de réévaluation	2 078 490	2 209 934
Réserve de participation aux bénéfices différée	- 1 944 874	- 2 159 697
Réserve d'impôts différés	- 45 730	- 16 197
EFFET DE LA RÉÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS AFS	87 885	34 040
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	-	- 5 051
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	-	5 051
EFFET DE LA RÉÉVALUATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-

■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	31/12/2013	31/12/2012
Provision pour litiges	8 916	7 765
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	2 470	1 030
Autres provisions	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 386	8 795

■ ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Les provisions techniques des contrats d'assurance et les passifs relatifs à des contrats financiers sont présentés par secteur d'activité et zone géographique § 6.1.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont présentées ci-dessous par secteur d'activité et zone géographique.

Valeur comptable (en k€)	Vie / Épargne / Retraite		Prévoyance		Total	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Créances d'assurance et réassurance acceptée (a)	48 196	39 415	129 498	109 005	177 694	148 420
Créances de cessions en réassurance (b)	111	-	261	516	372	516
TOTAL	48 307	39 415	129 759	109 521	178 066	148 936
(a) dont créances d'assurance zone Luxembourg	35 842	25 450	-	-	35 842	25 450
(b) dont créances de réassurance zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable (en k€)	Vie / Épargne / Retraite		Prévoyance		Total	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Dettes d'assurance et de réassurance acceptée (a)	76 217	114 763	98 668	110 294	174 885	225 057
Dettes de cessions en réassurance (b)	7 049 306	6 758 249	144 621	122 043	7 193 927	6 880 292
TOTAL	7 125 523	6 873 012	243 289	232 337	7 368 812	7 105 349
(a) dont dettes d'assurance zone Luxembourg	32 572	24 579	-	-	32 572	24 579
(b) dont dettes de réassurance zone Luxembourg	320 996	274 834	-	-	320 996	274 834

7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (en k€)	2013	2012
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	16 891	19 554
ENGAGEMENTS REÇUS	3 016 891	3 019 554
Investissement restant à libérer (FCPR)	111 424	88 920
ENGAGEMENTS DONNÉS	111 424	88 920

7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

■ PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie / Épargne / Retraite		Prévoyance		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Primes acquises	3 294 919	2 346 642	605 990	530 926	3 900 909	2 877 568
dont primes acquises zone France	2 617 930	1 902 283	605 990	530 926	3 223 920	2 433 209
dont primes acquises zone Luxembourg	676 989	444 359	-	-	676 989	444 359

■ FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)			Ventilation des frais généraux par destination (en k€)		
	2013	2012		2013	2012
Achats et autres charges externes	25 824	28 229	Frais internes de gestion des placements	4 517	5 688
Sous-traitance (dont informatique)	39 145	36 281	Frais de gestion des sinistres	22 530	19 867
Frais de personnel	42 585	36 879	Frais d'acquisition	319 065	283 044
Impôts et taxes	12 096	7 924	<i>dont commissions</i>	280 083	246 624
Commissions	470 562	432 909	Frais d'administration	228 145	222 415
Autres	17 753	16 223	<i>dont commissions</i>	190 479	186 285
Dotations aux amortissements et provisions	11 601	12 410	Autres produits et charges opérationnels courants	45 309	39 840
Résultat exceptionnel	-	-			
TOTAL FRAIS PAR NATURE	619 567	570 854	TOTAL FRAIS PAR DESTINATION	619 567	570 854

■ CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	2013	2012
Charge d'impôt exigible	- 54 918	- 28 188
Exit Tax sur la réserve de capitalisation	-	- 7 921
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	40 090	14 942
Ajustement de la charge d'impôt différé des exercices antérieurs	-	-
CHARGE D'IMPÔT TOTALE	- 14 828	- 21 167

7.4. AUTRES INFORMATIONS

7.4.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

	2013		2012	
	Direction du Développement	Autres directions	Direction du Développement	Autres directions
Direction	4	17	4	15
Cadres	62	183	61	171
Non-cadres	18	142	20	144
Sous-total	84	342	85	330
TOTAL	426		415	

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 399 ETP à fin 2013 contre 389 ETP à fin 2012.

7.4.2. Actionnariat - consolidation - intégration fiscale

Natixis Assurances est intégralement détenue par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France à Paris, 13^e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Le capital social est composé de 14 505 460 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Natixis Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95 % par Natixis sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

7.4.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la surveillance complémentaire des groupes d'assurance, Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture de la marge de solvabilité ajustée, calculée à partir des comptes consolidés retraités conformément à l'article R.334-42. De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture de la marge de solvabilité individuelle.

Au 31 décembre 2013, Natixis Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par Natixis Assurances et par chacune des compagnies. Natixis Assurances effectue des prévisions à 3 ans de son exigence de marge de solvabilité et des besoins de financement futurs en utilisant notamment le chiffre d'affaires prévu au plan à moyen terme, une loi de chute reflétant l'expérience et des hypothèses de sinistralité pour l'activité prévoyance.

Le principe de financement de la marge consiste à utiliser la capacité maximale de Natixis Assurances en termes d'emprunts subordonnés et à augmenter le capital pour le complément.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur comptable s'établit à 546 M€, ont une juste valeur de 575 M€, dont 315 M€ à durée déterminée et 259 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en termes de couverture du besoin de marge de solvabilité.

7.4.4. Rémunération des organes d'administration – engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 63 900 € ont été versés aux administrateurs non salariés du pôle Natixis, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2013.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

7.4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'établit à 877 k€ (TTC), exclusivement au titre du contrôle légal des comptes.



États financiers sociaux

1. Comptes sociaux

■ BILAN

Actif (en k€)	Brut	DAP / Autres	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	4	4	0	0
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	4	4	0	-
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 026 173	187	1 025 986	1 027 181
Participations	964 965	187	964 778	967 181
Créances rattachées à des participations	61 208	-	61 208	60 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks et en cours	71	-	71	-
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	71	-	71	-
Créances	586	-	586	3 362
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	586	-	586	3 362
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	31 782	-	31 782	1 169
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	31 782	-	31 782	1 169
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	5 714	-	5 714	691
Charges constatées d'avance	7	-	7	17
Comptes de régularisation - Actif	170	-	170	325
Impôts différés actif	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	170	-	170	325
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 064 507	190	1 064 317	1 032 744

■ BILAN

Passif (en k€)	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	873 193	824 197
Capital social	110 677	110 677
<i>dont capital versé :</i>	<i>110 677</i>	<i>110 677</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport	659 653	659 653
Écarts de réévaluation	-	-
Écart d'équivalence	-	-
<i>Réserves :</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Réserve légale	11 068	11 068
Réserves statutaires et contractuelles	-	0
Réserves réglementées	-	0
Autres réserves	25 879	25 879
Report à nouveau	95	100
Résultat de l'exercice	65 822	16 821
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis - en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Provisions	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Dettes	191 124	208 547
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188 051	204 680
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes encours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46	61
Dettes fiscales et sociales	47	11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 979	3 795
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de régularisation - passif	-	-
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 064 317	1 032 744

■ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en k€)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation	268	200
Commissions et courtages	228	200
Production vendue	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	228	200
<i>dont à l'exportation :</i>	-	-
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
Autres produits	40	-
Charges d'exploitation	4 547	2 160
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	4 438	2 008
Impôts, taxes et versements assimilés	26	106
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	28	-
Dotations aux amortissements et aux provisions :	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	-
- sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	55	46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 4 279	- 1 960
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	76 084	27 823
De participation	76 047	27 776
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	16	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	21	48
Charges financières	9 267	9 046
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	9 267	9 046
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	66 817	18 777
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	62 538	16 817
Produits exceptionnels	5 684	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	5 684	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Charges exceptionnelles	2 402	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	2 402	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 282	-
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	- 2	- 4
TOTAL PRODUITS	82 037	28 023
TOTAL CHARGES	16 214	11 202
BÉNÉFICE OU PERTE	65 822	16 821

■ ENGAGEMENTS

<i>(en k€)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements reçus	3 451	3 608
Lignes de crédits (montants non utilisés)	-	-
Avals, cautions reçues	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière et médaille du travail	-	-
Caps achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	3 451	3 608
Engagements donnés	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	-
- autres opérations	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- opérations sur un marché de gré à gré	-	-
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches		
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-

2. Annexe aux comptes sociaux

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. TITRES DE PARTICIPATION

Simplification de la structure juridique du métier

Avec un objectif de simplification des processus opérationnels et de limitation des obligations déclaratives réglementaires et fiscales, un projet de réduction du nombre des entités juridiques du périmètre Natixis Assurances a été engagé en 2013. Il s'est traduit par :

1. L'apport à Natixis Assurances Partenaires, de 100 % du capital des sociétés Assurances Banque Populaire Vie et Vitalia Vie, auparavant détenues par Natixis Assurances. S'agissant d'une opération entre des entités sous contrôle commun, les Parties sont convenues, conformément au Règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, de retenir comme valeur d'apport la valeur comptable des actions apportées. Cette opération a été réalisée en date d'effet du 1^{er} janvier 2013.
En contrepartie de cet apport, Natixis Assurances a reçu 5 658 973 actions nouvelles de Natixis Assurances Partenaires, pour un montant global de 761,6 M€.
2. L'absorption, par Natixis Assurances Partenaires et par voie de fusion simplifiée, des sociétés Assurances Banque Populaire Vie et Vitalia Vie. S'agissant d'une opération entre des entités sous contrôle commun, les Parties sont convenues, conformément au Règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, que les éléments d'actif et de passif des sociétés absorbées ont été apportés pour leur valeur nette comptable.

Ces absorptions ont été réalisées en date d'effet juridique du 31 décembre 2013, avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Ces opérations ont été placées sous le régime 210-A du Code général des impôts.

Changement de dénomination sociale d'une filiale

En date du 11 décembre 2013, l'AGE de Natixis Assurances Partenaires, filiale de Natixis Assurances, a approuvé le changement de dénomination sociale qui est devenue : « ABP Vie ».

Cession d'Assurances BIAT

Par un contrat signé en date du 20 novembre 2013, Natixis Assurances a cédé la totalité de la participation de 34 % détenue dans le capital d'Assurances BIAT, société anonyme de droit tunisien, développant des activités d'assurance vie et non-vie en Tunisie. Cette cession a été enregistrée sans négociation à la Bourse de Tunis en date du 29 novembre 2013.

Cette participation a été cédée à la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), actionnaire d'Assurances BIAT à 40,125 %.

La cession a été réalisée au prix de 12 920 000 DNT hors frais. Net de frais, ceci correspond à une contre-valeur euro de 5,68 M€ ; sur ces bases, une plus-value de 3,28 M€ a été constatée sur l'exercice 2013.

1.2. Emprunts :

Un emprunt de 20 M€, souscrit auprès de Natixis en décembre 2008, a été remboursé en décembre 2013.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général et des Règlements du comité de la réglementation comptable.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

2.1. Règles d'évaluation des actifs

2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels achetés ou créés en interne.

Durée d'amortissement

La durée d'amortissement des dépenses inscrites à l'actif est fixée au cas par cas, sur la base d'un examen des caractéristiques des applications développées.

Dépréciation

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation a pu perdre de sa valeur, il est nécessaire de procéder à un test de dépréciation par comparaison entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable puis de constater en résultat la dépréciation éventuellement nécessaire.

2.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Dépréciation

À chaque clôture, en présence d'indicateurs ou de changements susceptibles d'affecter la valeur des participations détenues, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.

Cette juste valeur est évaluée selon une approche multicritères (prévisions de résultats ou dividendes issues des budgets et plans à moyen terme, références de transactions

comparables, situation nette comptable). Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

2.1.3 Valeurs mobilières de placement

Il convient de rappeler que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (ou « first in, first out », FIFO).

2.1.4 Écart de conversion actif

La société utilise une couverture de change dans le cadre de la détention des titres de participation négociés en devises. S'agissant d'une couverture d'un élément structurel, la société applique l'avis du CNC n° 2007-02 du 4 mai 2007. À l'inventaire, les différences de conversion sur les positions de change structurelles relatives aux titres de participation en devises et à leur financement éventuel sont enregistrées dans des comptes « Écarts de conversion ».

3. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2013	Acquisitions	Cessions / sorties	31/12/2012
Valeurs brutes	4	-	-	4
Dépréciations	- 4	-	-	- 4
Valeurs nettes	0	-	-	0

Ce poste comprend des logiciels acquis et amortis en totalité.

3.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/2013	Fusion	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Valeurs brutes	1 024 965	- 7 539	-	2 402	1 034 906
ICNE sur Prêts	1 208	-	1 208	-	-
Dépréciations	- 187	7 539	-	-	- 7 725
<i>dont Vitalia Vie</i>	0	7 539	-	-	- 7 539
<i>dont Ofivalmo</i>	- 187	-	-	-	- 187
Valeurs nettes	1 025 986	0	1 208	2 402	1 027 181

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme capitalistique du métier, la société a apporté à Natixis Assurances Partenaires la valeur brute de ses participations, ainsi que la provision à caractère durable dotée sur la participation Vitalia Vie.

3.2.1. Participations

(en k€)	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
ABP Vie	31 598 233	756 934	0	0
Natixis Life	3 600 000	91 141	3 600 000	91 141
ABP VIE (ex Natixis Assurances Partenaires)	1 275 000	58 413	6 933 973	820 028
ABP Prévoyance	552 999	33 169	552 999	33 169
Vitalia Vie	3 750 000	4 682	0	0
Assurances Banque Populaire IARD	4 948	14 847	4 948	14 847
A.D.I.R.	169 960	5 474	169 970	5 474
Ofivalmo Partenaires	10 000	119	10 000	119
Fructi-Télé Surveillance	1	n.s.	1	n.s.
BIAT Assurances	34 000	2 402	0	0
TOTAL	40 995 141	967 181	11 271 891	964 778

(n.s. : non significatif)

3.2.2. Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation de l'exigence minimale de marge de solvabilité de ses filiales, la société a consenti des prêts subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	ICNE	Montant à la clôture
ABP Prévoyance	29/09/2004	Indéterminée	4,77 %	3 000	-	-	36	3 036
ABP Prévoyance	29/09/2004	29/09/2014	4,52 %	2 000	-	-	23	2 023
ABP Vie (ex NAP)	23/12/2010	Indéterminée	7,32 %	10 000	-	-	16	10 016
ABP Vie (ex NAP)	20/12/2007	20/12/2017	5,49 %	15 000	-	-	23	15 023
Natixis Life	31/07/2012	29/07/2022	7,86 %	8 000	-	-	271	8 271
Natixis Life	31/07/2012	Indéterminée	8,86 %	22 000	-	-	839	22 839
TOTAL				60 000	-	-	1 208	61 208

3.3. Actif circulant

Le solde du poste « avances et acomptes versés » de 71 K€ correspond à des acomptes payés à un fournisseur pour l'acquisition d'un progiciel de reporting réglementaire.

Le poste « autres créances » de 586 K€ est composé de soldes avec des entreprises liées à hauteur de 337 K€ dont notamment :

- des refacturations de charges à la filiale ABP VIE, à hauteur de 268 K€ ;
- des crédits d'impôts mécénat non utilisés pour cause de résultat déficitaire de la structure pour 64 K€.

Et de produits à recevoir d'un montant de 214 K€, en application d'une convention de co-courtage.

Actif circulant (en k€)	2013		2012	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Avances et acomptes versés	-	71	-	-
Autres diverses	337	249	2 799	563
Valeurs mobilières de placement	-	31 782	-	1 169
Comptes courants et caisses	-	5 714	691	-
Charges constatées d'avance	-	7	-	17
TOTAL	337	37 823	3 489	1 749

Les valeurs mobilières de placements inscrites à l'actif correspondent à des OPCVM de type monétaire euro CT, dont la ventilation est la suivante :

<i>(en k€)</i>		VNC au 31/12/2013	Valeur de marché au 31/12/2013	VNC au 31/12/2012
Code ISIN	Libellé valeur			
FR0000027864	NATIXIS INST JOUR C SI 1DEC	14 054	14 065	-
FR0000293714	NATIXIS TRESO EURIBOR 3 MOIS	17 728	17 743	1 169
TOTAL		31 782	31 808	1 169

Le poste « comptes courants et caisse » présente un solde de 5 714 K€ qui se décompose de la façon suivante :

- 5 682 K€ correspondant à la contre-valeur du compte bancaire en dinars tunisiens ouvert dans les livres de la BIAT ;
- 32 K€ correspondant à un compte bancaire ouvert auprès de la banque Caceis.

État des échéances des créances

<i>(en k€)</i>	Montant brut au 31/12/2013	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Montant brut au 31/12/2012
Créances rattachées à des participations	61 208	3 208	15 000	43 000	60 000
Autres créances fournisseurs	71	71	-	-	-
Groupe et associés	337	337	-	-	2 799
Débiteurs divers	249	249	-	-	563
Charges constatées d'avance	7	7	-	-	17
TOTAL	61 872	3 872	15 000	43 000	63 379

3.4. Écart de conversion actif

La société a mis en place une couverture de change en dollar pour couvrir sa participation dans la filiale ADIR. Cette couverture d'un montant de 4,76 M\$ est reconduite chaque année.

Écart de conversion	2013	2012
Écart de conversion actif	170	325
TOTAL	170	325

3.5. Capitaux propres - variations

<i>(en k€)</i>	01/01/2013	Affectation 2012	Mouvements 2013	31/12/2013
Capital social	110 677	-	-	110 677
Primes liées au capital	659 653	-	-	659 653
Réserve facultative	25 879	-	-	25 879
Réserve légale	11 068	-	-	11 068
Report à nouveau	100	- 5	-	95
Dividendes versés	--	- 16 826	- 16 826	-
Résultat de l'exercice	16 821	- 16 821	65 822	65 822
TOTAL	824 197	0	48 996	873 193

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 14 505 460 actions de 7,63 € de valeur nominale.

3.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste « Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédits » se compose :

- d'un compte bancaire créditeur pour 817 K€ ouvert dans les livres de Natixis SA ;
- des emprunts à moyen et long terme contractés par la société auprès de Natixis SA.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture (K€)	Augmentations	Diminutions	ICNE	Montant à la clôture (K€)
Natixis	21/12/2007	21/12/2017	5,13 %	15 000	-	-	17	15 017
Natixis	22/12/2008	22/12/2013	4,94 %	20 000	-	20 000	-	0
Natixis	20/06/2011	09/05/2017	4,30 %	90 000	-	-	2 085	92 085
Natixis	31/07/2012	Indéterminée	8,86 %	22 000	-	-	839	22 839
Natixis	31/07/2012	31/07/2022	7,86 %	8 000	-	-	271	8 271
Natixis	21/12/2012	21/12/2017	1,81 %	49 000	-	-	21	49 021
TOTAL DES EMPRUNTS :				204 000	-	20 000	3 233	187 233
Natixis	Compte bancaire			680	137	-	-	817
TOTAL				204 680	137	20 000	3 233	188 051

3.7. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 46 K€ et correspondent exclusivement aux charges à payer relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.

Passif (en k€)	2013		2012	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Factures non parvenues	-	46	-	61
TOTAL	0	46	0	61

3.8. Dettes fiscales et sociales

D'un montant de 47 K€, elles correspondent à diverses retenues à la source, prélevées sur les jetons de présence payés en 2013 aux administrateurs de la société.

3.9. Autres dettes

Les charges à payer correspondent :

- à la refacturation de frais de gestion par Natixis SA, pour 1,6 M€ ;
- aux frais supportés dans le cadre de l'acquisition de BPCE Assurances, pour 1,3 M€.

Passif (en k€)	2013		2012	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Créditeurs divers	2 796	182	3 190	605
TOTAL	2 796	182	3 190	605

3.10. État des échéances des dettes

État des dettes (en k€)	Montant brut au 31/12/2013	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Montant brut au 31/12/2012
Emprunts auprès de Natixis	187 234	3 234	154 000	30 000	204 000
Comptes courants et caisse	817	817	-	-	680
Fournisseurs, comptes rattachés	46	46	-	-	61
Dettes fiscales et sociales	47	47	-	-	11
Autres dettes	2 978	2 978	-	-	3 795
TOTAL	191 123	7 123	154 000	30 000	208 547

3.11. Engagements par devise

Avoirs et engagements par devise (convertis en k€)		Bilan 2013			Bilan 2012		
		Actif	Passif	Agrégats concernés	Actif	Passif	Agrégats concernés
Euro et monnaies zone euro	EUR	1 058 635	1 064 317	-	1 032 744	1 032 744	-
Dinars tunisiens	DNT	5 682	-	Disponibilités	-	-	-
Franc suisse	CHF	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	USD	-	-	-	-	-	-
Yen	JPY	-	-	-	-	-	-
Autres monnaies	Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL		1 064 317	1 064 317	-	1 032 744	1 032 744	-

Les avoirs en DNT sont issus de la cession de la participation dans Assurances BIAT et détenus sur le compte bancaire en dinars tunisien ouvert dans les livres de la BIAT.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

Il correspond aux commissions de co-courtage de réassurance perçues par Natixis Assurances, intermédiaire d'assurance enregistré à l'ORIAS disposant du statut de société de courtage. Natixis Assurances intervient dans la négociation globale et le placement du programme de réassurance des sociétés du périmètre.

Sur la base des rétrocessions antérieurement perçues, un produit à recevoir de 214 K€ a été comptabilisé au titre de l'exercice 2013.

4.2. Autres charges externes

En l'absence de personnel salarié, les quotes-parts de charges de personnel refacturées au titre des fonctions de holding et autres activités, sont comptabilisés dans le poste « autres achats et charges externes ».

Par ailleurs, au titre de 2013, la société a enregistré les charges suivantes :

- des frais de gestion refacturables par Natixis pour 1,6 M€ ;
- des frais liés à l'acquisition de BPCE Assurances pour 1,5 M€.

4.4. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux éléments suivants :

<i>(en k€)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Concernant les entreprises liées	Autres	Concernant les entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	71 643	-	24 887	4
Intérêts créditeurs des comptes courants	-	-	-	-
Revenus des prêts	4 403	-	2 885	-
Gain de change	-	16	-	-
Produit net / cession VMP	-	21	-	48
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	76 047	37	27 771	52

La répartition des dividendes perçus des titres de participation est la suivante :

Participations <i>(en K€)</i>	2013	2012
ABP Prévoyance	15 788	14 046
ADIR	872	650
Assurances Banque Populaire IARD	2 721	4 057
BIAT Assurances	-	167
ABP Vie	37 918	-
Natixis Assurances Partenaires	14 344	4 526
Natixis Life	-	1 440
OFIVALMO	-	4
TOTAL	71 643	24 891

S'agissant des frais d'acquisition des titres de participation, la société a retenu l'option de la comptabilisation en charges, réintégré au résultat fiscal de l'exercice.

4.3. Honoraires des CAC

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice s'élève à 89 K€ et correspond au contrôle légal des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013.

<i>(en k€)</i>	2013	2012
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	89	88
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-
Sous-total	89	88
Juridique, fiscal, social	-	-
Autres	0	-
Sous-total	0	0
TOTAL	89	88

4.5. Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

CHARGE (en k€)	31/12/2013		31/12/2012	
	Concernant les entreprises liées	Autres	Concernant les entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et charges assimilées	9 265	-	9 044	-
Honoraires de gestion	-	2	-	1
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	9 265	2	9 044	1

4.6. Résultat exceptionnel

Un résultat exceptionnel de 3 282 K€ a été enregistré en 2013 : il résulte de la cession de la participation dans Assurances BIAT, dont la valeur comptable était de 2 402 k€.

4.7. Impôt sur les bénéfices

Natixis Assurances est intégrée au groupe fiscal formé par Natixis et ses filiales détenues à plus de 95 %.

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisée par la société mère Natixis.

Compte tenu de la nature de l'essentiel des produits de la société (dividendes bénéficiant du régime des sociétés mère et filiales sous déduction d'une quote-part de 5 %), la société présente un résultat fiscal déficitaire.

CHARGE D'IMPÔT (en K€)	2013	2012
Charge d'impôt exigible	- 2,0	- 4,1
Charge d'impôt différé	-	-
Charge totale d'impôt	- 2,0	- 4,1
<i>Dont exceptionnels</i>	-	-
<i>Dont afférent aux exercices antérieurs</i>	-	-

PASSAGE DE L'IMPÔT THÉORIQUE À L'IMPÔT RÉEL

<i>(en k€)</i>	2013	2012
Résultat comptable avant impôt :	65 822,3	16 817,2
Charge d'impôt théorique à 34,43 %	22 662,6	5 790,2
Incidences sur l'impôt théorique des :	- 23 617,7	- 8 135,9
- résultats taxés à taux réduit (0 %) PLV long terme	- 994,4	-
- limitation de la déductibilité des intérêts d'emprunt	251,1	-
- dividendes régime mère fille	- 23 433,5	- 8 140,1
- différences permanentes	16,8	13,5
- frais d'acquisition des titres de participation	534,2	-
- crédits d'impôt et avoirs fiscaux	- 2,0	- 4,1
- variations de valeur d'actifs d'impôt différé	-	-
- autres éléments	10,2	- 5,2
Imputation des déficits antérieurs	-	-
Déficit reportable	953,0	2 341,7
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	- 2,0	- 4,1

4.8. Résultat

Le résultat 2013 est un bénéfice de 65 822 K€, en hausse de 49 000 K€ par rapport à 2012. La variation s'explique principalement par la hausse des dividendes reçus des filiales.

5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Le projet d'apport des titres Assurances Banque Populaire Vie et Vitalia Vie à la société Natixis Assurances Partenaires, a été examiné par le conseil d'administration du 13 septembre 2013.

Réalisée à la valeur comptable entre deux sociétés sous contrôle commun ayant par ailleurs des mandataires sociaux communs, cette opération a été considérée comme relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce et constitutive d'une convention réglementée, dont la signature a préalablement été autorisée, à l'unanimité, par le conseil d'administration du 13 septembre 2013.

6. ENTREPRISE MÈRE CONSOLIDATION

Natixis Assurances est détenue à 100 % par Natixis, dont le siège social est sis au 30 avenue Pierre Mendès France, Paris 13^e.

Les comptes de Natixis Assurances et de ses filiales détenues majoritairement sont inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis et BPCE, par application de la méthode de l'intégration globale.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2013, l'engagement hors bilan de la société est relatif à la couverture de change en dollars sur les titres de participation ADIR.

L'acte de cession des titres Assurances BIAT prévoit un complément de prix, dans l'hypothèse d'une variation négative du dinar Tunisien (DNT) contre euro qui viendrait réduire la contre-valeur Euro du produit de cession avant que sa conversion soit possible.

Compte tenu de l'évolution du dinar entre la date de cession et le 31/12/2013, aucun engagement hors bilan n'a été constaté.

3. Résultats de la société au cours des cinq dernières années

■ NATIXIS ASSURANCES - RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

<i>(en k€)</i>	2009	2010	2011	2012	2013
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	110 677	110 677	110 677	110 677	110 677
Nombre d'actions ordinaires existantes	14 505 460	14 505 460	14 505 460	14 505 460	14 505 460
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT	0	0	200	200	228
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	159 288	145 699	23 878	16 817	65 820
Impôt sur les bénéfices	- 38	- 11	- 9	- 4	- 2
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	159 317	145 710	23 887	16 821	65 822
Résultat distribué	156 514	145 055	24 514	16 826	65 793
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾	13,05	10,05	1,65	1,16	4,54
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾	13,05	10,05	1,65	1,16	4,54
Dividende attribué à chaque action ⁽²⁾	10,79	10,00	1,69	1,16	4,18
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	0	0	0	0	0

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des experts comptables) n° 27.

(2) Le dividende attribué à chaque action tient compte de l'augmentation de capital de février 2014 et la création 1 234 540 actions nouvelles.

4. Filiales et participations

■ TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations
Renseignements détaillés
(en k€)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice / perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES (détenues à plus de 50 %)										
ABP VIE 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 349 004 341 Société d'assurance vie	803 016	104 453	100	820 028	820 028	25 000	-	3 051 647	150 527	52 262
ABP PRÉVOYANCE 30, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris N° SIREN : 352 259 717 Société d'assurance non vie	23 502	2 742	100	33 169	33 169	5 000	-	173 211	13 970	15 788
NATIXIS LIFE 51, avenue JF Kennedy L- 2951 Luxembourg N° RC : B60 633 Société d'assurance vie	90 000	5 606	100	91 141	91 141	30 000	-	697 370	3 160	-
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %)										
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD Chaban de Chauray BP 9003 79093 Niort Cedex N° SIREN : 401 380 472 Société d'assurance non vie	30 000	46 410	49	14 847	14 847	-	-	272 230	10 015	2 721
ADIR Aya Commercial Center Dora Beirut N° RC : 46 238 Société mixte d'assurance	12 070	6 581	34	5 474	5 474	-	-	21 616(*)	6 456(*)	872
Renseignements globaux										
FILIALES (ensemble)	916 518	112 801	-	944 338	944 338	60 000	-	3 922 228	167 657	68 050
PARTICIPATIONS (ensemble)	42 070	52 991	-	20 321	20 321	-	-	293 846	16 471	3 593

* Données provisoires et non arrêtées par le Conseil d'Administration.



Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Natixis Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 4.2.4 de l'annexe aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciations des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des instruments financiers et des dépréciations constatées, ainsi que l'information fournie dans les notes aux instruments financiers ;

- votre direction procède à d'autres estimations sur des bases statistiques et actuarielles dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, qui portent, notamment, sur certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes du groupe notamment les provisions techniques.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes de l'annexe aux états financiers ;

- les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 4.3.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

*PricewaterhouseCoopers
Audit*

*Michel Laforce
Associé*

*Xavier Crépon
Associé*

Mazars

*Nicolas Robert
Associé*

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

*PricewaterhouseCoopers
Audit*

Michel Laforce
Associé

Xavier Crépon
Associé

Mazars

Nicolas Robert
Associé

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- les placements dans les entreprises liées sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note « 2.2 – principes et méthodes comptables – Règles d'évaluation des actifs – immobilisations financières » de l'annexe aux comptes.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des modalités d'évaluation retenues et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fonde leur évaluation ainsi que les modalités de classification retenues sur la base de la documentation établie par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

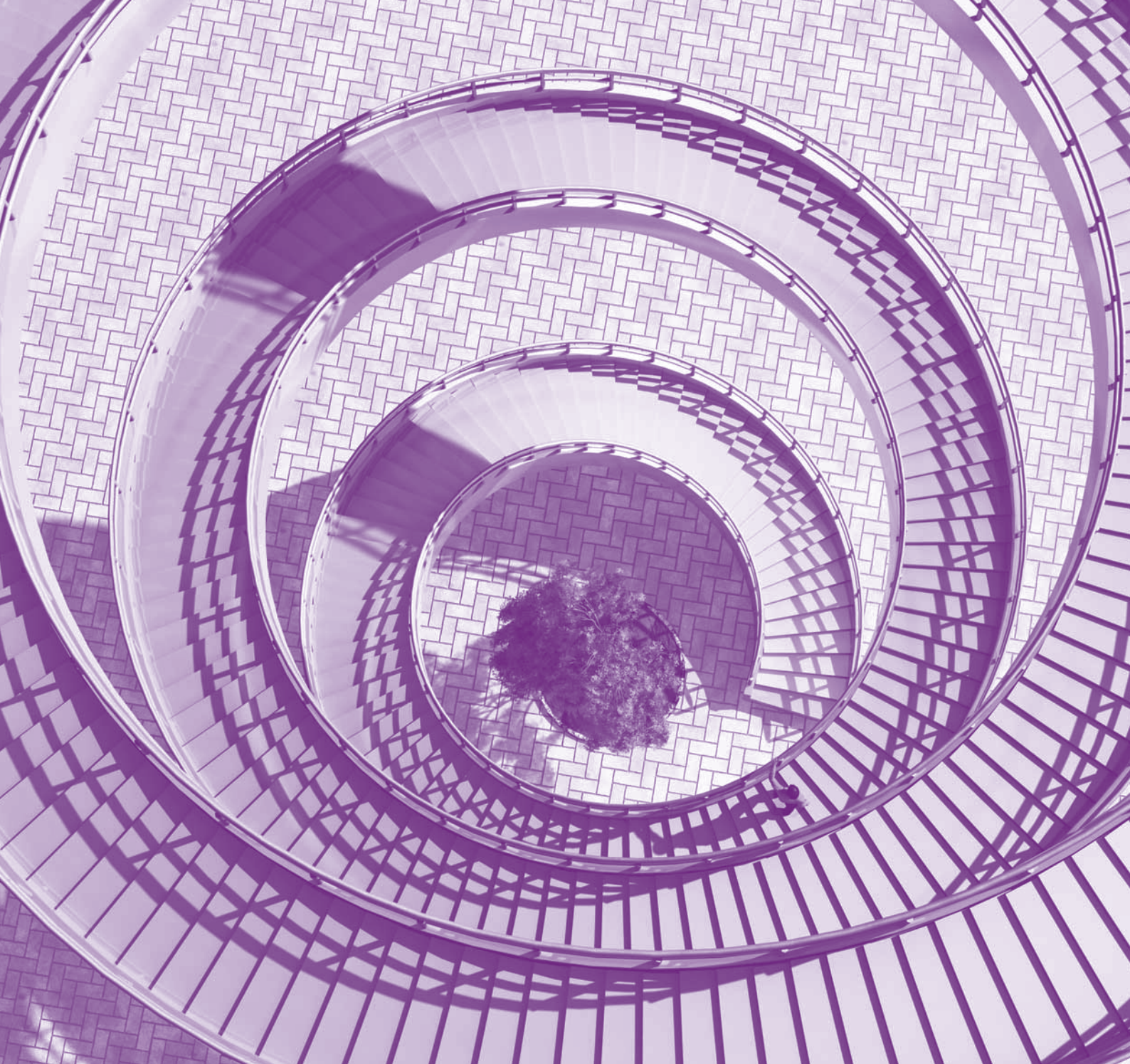
*PricewaterhouseCoopers
Audit*

Mazars

Michel Laforce
Associé

Xavier Crépon
Associé

Nicolas Robert
Associé



Éléments juridiques

1. Liste des mandats

M. SERVANT Pierre		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	Directeur général	
NAXICAP PARTNERS	Vice-Président du conseil de surveillance	
OSSIAM	Vice-Président du conseil de surveillance	
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	Président du conseil d'administration	
BANQUE PRIVÉE 1818	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PRIVATE EQUITY (depuis le 26/02/2013)	Administrateur	
AEW EUROPE	Administrateur et membre du comité des rémunérations	
AEW CAPITAL MANAGEMENT INC	Member of the board of directors	
ALPHASIMPLEX GROUP LLC	Member of the board of managers	
ALTERNATIVE STRATEGIES GROUP LLC	Member of the board of managers	
HARRIS ASSOCIATES INC	Member of the board of directors	
LOOMIS, SAYLES & CO INC	Member of the board of directors	
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	Member of the board of directors	
NATIXIS US HOLDING INC	Chairman of the board of directors	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT LP	Chairman of the board of the general partner	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT LLC	Chairman of the board of managers	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT 2, LLC	Chairman of the board of managers	
NGAM INTERNATIONAL LLC	Director	

M. BELLEMON Gérard		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	Président du conseil d'administration	
SUARD BELLEMON	Président	
SOBEGEST	Président	
BPCE	Membre du conseil de surveillance	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (fin le 03/01/2013)	Membre du conseil de surveillance	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

M. BRUNET-LECOMTE Jean		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
FONDATION ÉMERGENCE	Administrateur	
JBLD	Gérant	

M. DU PAYRAT Christian			
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente	
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	Directeur général		
BANQUE CHAIX	Directeur général		
SOCIÉTÉ DE CAPITAL RISQUE PROVENCE CORSE	Président		
COMITÉ DES BANQUES PACA DE LA FNF	Président du comité		
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur		
NATIXIS PAIEMENTS	Administrateur		
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur		
BPCE ACHATS	Administrateur		
ALBIANT IT	Administrateur		
ASSOCIATION DES BP POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT	Administrateur		
FONDATION AIX MARSEILLE UNIVERSITÉS	Membre Fondateur du Conseil de gestion		
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (HEST) (depuis le 26/11/2013)	Administrateur		
ASSOCIATION BANQUE POPULAIRE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	Administrateur		BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	Administrateur		BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE

M. DOREMUS François			
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente	
CRÉDIT COOPÉRATIF	Directeur général		
BATI LEASE	Président du conseil d'administration		
INTER-COOP	Président du conseil d'administration		
INTERCOP-LOCATION	Président du conseil d'administration		
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur		
NATIXIS LEASE	Administrateur		
ESFIN GESTION	Membre du conseil de surveillance		
BTP BANQUE	Membre du conseil de surveillance		CRÉDIT COOPÉRATIF
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	Administrateur		INTERCOOP
ECOFI INVESTISSEMENTS	Administrateur		INTERCOP LOCATION

M. DUCHESNE Bruno		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES (depuis le 24/06/2013)	Administrateur	
CRÉDIT FONCIER (depuis le 03/05/2013)	Administrateur	
BPCE DOMAINES	Administrateur	
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE	Administrateur	

M. DREAN Pierre-Yves		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE PALATINE	Président du Directoire	
PALATINE ASSET MANAGEMENT	Président du Conseil de Surveillance	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 14/05/2013)	Administrateur	
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	Administrateur	
OCBF	Administrateur	BANQUE PALATINE
PALATINE ÉTOILE 9	Administrateur	BANQUE PALATINE
GCE CAPITAL	Membre du conseil de surveillance	BANQUE PALATINE

M. FLEURY Bernard		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
NATIXIS INTEREPARGNE	Administrateur	
BANQUE CHAIX	Administrateur	BPCE
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Membre du conseil de surveillance	BPCE
S..C. ELIA	Gérant	BPCE

M. GARCIN Pierre		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
SURASSUR	Président du conseil d'administration	
BPCE ASSURANCES	Président du conseil d'administration	
BPCE ASSURANCES PRODUCTION SERVICES	Membre du comité de surveillance	
SOPASSURE	Administrateur	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	Administrateur	
ABP VIE (ex NATIXIS ASSURANCES PARTENAIRES)	Administrateur	
HOLASSURE	Président	
CNP ASSURANCES	Censeur	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	BPCE
MURACEF	Administrateur	BPCE
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Membre du conseil de surveillance	BPCE

M. GRENET Yves		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE DU NORD	Président du conseil d'administration	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	

M. JECHOUX Claude		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
CASDEN BANQUE POPULAIRE	Vice-Président Directeur général délégué	CASDEN BANQUE POPULAIRE SAS FINANCE
SA PARNASSE SERVICES	Président du conseil d'administration	
GAIA	Vice-Président du conseil de surveillance	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
PARNASSE MAIF SA	Administrateur	
UMR	Administrateur	
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	Administrateur	
SCI MONTORGUEIL-BACHAUMONT	Gérant	
SARL INTER-PROMO	Gérant	
SARL SGTI	Gérant	
M. LECLERC Gilles		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
SA OUEST TRANSACTION	Président	BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
SA MONTGERMONT 1	Président	
SAS CELTEA VOYAGES (fusion de CELTIC VOYAGES ET ATEA VOYAGES)	Directeur général	
SAS OUEST LOGISTIQUE VOYAGES	Directeur général	
SAS SOCIÉTARIAT BPO	Directeur général	
SA INGÉNIERIE DÉVELOPPEMENT	Administrateur	
OPCI FRUCTIFRANCE IMMOBILIER	Administrateur	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
M. MARTINIE Dominique		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	Président du conseil d'administration	
BCI-BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Président du conseil d'administration	
BENAC	Président	
FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE	Président	
LABORATOIRES THEA	Vice-président	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
BANQUE POPULAIRE DÉVELOPPEMENT	Administrateur	
BPCE International et Outremer	Administrateur	
NATIXIS PRIVATE EQUITY	Administrateur	
FONDATION UNIVERSITÉ AUVERGNE	Administrateur	
FONDATION INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE	Administrateur	

M. OLIVIER André-Jean		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR	Administrateur	
NATIXIS NORTH AMERICA LLC (fin le 23/10/2013)	Administrateur	
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	Administrateur	
NATIXIS PRIVATE EQUITY	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS CONSUMER FINANCE	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS FINANCEMENT	Administrateur	NATIXIS

M. ROUX Michel		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
FRUCTI RÉSIDENCE	Membre du conseil de surveillance	
SOCFIM	Membre du conseil de surveillance	
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (fin le 19/03/2013)	Membre du directoire	
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	
NATIXIS FACTOR	Administrateur	
PRAMEX INTERNATIONAL	Administrateur	
BANQUE PRIVÉE 1818	Administrateur	BPCE
NATIXIS CONSUMER FINANCE	Administrateur	BPCE
NATIXIS FINANCEMENT	Administrateur	BPCE
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES	Administrateur	BPCE

M. SARDA Didier		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	Administrateur	BANQUE POPULAIRE DU SUD

Mlle. BROUTELE Nathalie		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	Directeur général	
ABP PRÉVOYANCE	Président du conseil d'administration	
ABP VIE	Président du conseil d'administration (fin le 31-12-2013)	
NATIXIS LIFE LUXEMBOURG	Président du conseil d'administration	
VITALIA VIE	Président du conseil d'administration (fin le 31-12-2013)	
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Membre du directoire	
ASSURANCES BIAT – TUNISIE	Administrateur (fin le 29/11/2013)	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	Vice-président	
INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE	Vice-président (fin 12/2013)	
WOMEN IN NATIXIS NETWORK (WINN)	Présidente	
UNIVERSITÉ DE L'ASSURANCE	Membre du bureau	
BULL (depuis le 23/10/2013)	Administrateur	

M. DOUBROVINE Laurent		
<i>Raison sociale</i>	Fonction	Représente
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE (fin le 31/12/2013)	Directeur général	
VITALIA VIE (fin le 31/12/2013)	Directeur général et administrateur	
NATIXIS ASSURANCES	Directeur général délégué	
ABP VIE	Directeur général délégué	
ABP PRÉVOYANCE	Administrateur	
NATIXIS LIFE - LUXEMBOURG	Administrateur	
INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE	Vice-président	
NAMI AEW EUROPE	Administrateur	NATIXIS

2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai, à neuf heures, les actionnaires de la société Natixis Assurances, société anonyme au capital de 120 096 200 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 12 mai 2014 aux actionnaires et aux commissaires aux comptes.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Jean-François Lequoy préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

M. François Doremus et M. Michel Roux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

M. Serge Gauzi est désigné comme secrétaire de séance.

Le cabinet Mazars et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 15 739 989 actions sur les 15 740 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion établi par le conseil d'administration ;
- rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- approbation des comptes consolidés ;
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ratification de la cooptation de M. Jean-François Lequoy en qualité d'administrateur ;
- pouvoirs pour les formalités.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

- les copies et les avis de réception des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formules de vote par correspondance des actionnaires ayant choisi ce mode d'expression ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

En l'absence des commissaires aux comptes, il donne lecture du rapport général sur les comptes sociaux, du rapport sur les comptes consolidés et du rapport spécial visé à l'article L. 225-38 du Code de commerce relatif aux conventions réglementées.

Le Président déclare ensuite la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice 2013, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2013, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 65 822 256,12 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la somme distribuable constituée :

● du bénéfice de l'exercice	65 822 256,12 €
● du report à nouveau au 31/12/12	94 552,41 €
Soit un total de	65 916 808,53 €

De la façon suivante :

● dividende de	65 793 200,00 €
● report à nouveau	123 608,53 €
Soit un total réparti de	65 916 808,53 €

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 4,18 € (*) pour chacune des 15 740 000 actions formant le capital social.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2010	2011	2012
Dividende par action	10 € (*)	1,69 € (*)	1,16 € (*)
Montant global du dividende distribué	145 054 600 €	24 514 227,40 €	16 826 333,60 €

(*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Secrétaire,
Serge Gauzi

Les Scrutateurs,
François Dorémus

Le Président,
Jean-François Lequoy

Michel Roux



Ce document a été imprimé en France sur un papier 100 % recyclé certifié FSC. Ce papier a été fabriqué avec des fibres issues de la récupération de déchets de papiers.

L'impression a été réalisée avec des encres à base végétale par un imprimeur certifié Imprim'Vert garantissant la gestion des déchets dangereux dans des filières agréées.

Le comportement éco-responsable du lecteur en tri sélectif de ses déchets permettra au papier composant ce document d'être à nouveau recyclé.

Réalisation 1440 Publishing



4, rue des Pirogues de Bercy
CS 61241 - 75580 Paris cedex 12
Tél. : +33 1 58 19 90 00
www.assurances.natixis.fr

